

BACHELOR OF LAW

PLANS D'ÉTUDES 2019-2020

Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel

Avenue du 1^{er}-Mars 26

CH-2000 Neuchâtel

Tél. +41 32 718 12 00

Fax +41 32 718 12 01

www.unine.ch/droit

Table des matières

I.	Plan d'études du Bachelor of Law	3
	A. Préambule	3
	B. Acquis de formation	4
	C. Tableaux synoptiques	5
	D. 1er et 2e semestres	7
	E. 3 ^e et 4 ^e semestres	8
	F. 5 ^e et 6 ^e semestres	9
	G. Groupe de cours à option	10
II.	Annexes	11
	A. Mode d'évaluation des connaissances pour le Séminaire intensif	11
	B. Mode d'évaluation des connaissances pour le cours « Droit européen institutionnel »	11
III.	Descriptifs des cours	12
	A. 1 ^{re} année	12
	B. 2 ^e année	22
	C. 3 ^e année	31
	D. Groupe de cours à option	43

I. PLAN D'ÉTUDES DU BACHELOR OF LAW

A. Préambule

La Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel a un plan d'études, basé sur le système « de Bologne ». Les études de droit se déroulent en deux cursus, successifs et indépendants. Le premier, d'une durée de six semestres en principe, conduit au titre de « Bachelor of Law ». Le second, d'une durée de trois semestres en principe, permet aux personnes titulaires d'un Bachelor d'approfondir leurs connaissances et de parfaire leur formation par l'acquisition du titre de « Master of Law ».

Le présent plan d'études est celui du « Bachelor of Law ». Les cursus de « Master of Law » font l'objet de plans d'études et d'une brochure séparés.

Le cursus du « Bachelor of Law » a pour objectif de permettre à toute personne qui obtient ce titre d'acquérir et de posséder une solide formation de base en droit.

Conformément à l'article 8 du Règlement d'études et d'examen de la Faculté de droit du 17 juin 2004 (ci-après : REE), le présent plan d'études, adopté par le Conseil de Faculté et approuvé par le Rectorat, détermine :

- a) La liste des enseignements offerts chaque semestre, avec leur dotation en heures d'enseignement et en crédits ECTS;
- b) Pour chaque enseignement, la forme et les modalités des examens ou des modes alternatifs d'évaluation des connaissances, ainsi que les conditions de validation des crédits ECTS.

Les examens oraux durent en principe 15 minutes. Les examens écrits durent en principe de 2 à 4 heures.

Les intitulés des cours dispensés en français sont traduits en anglais. Pour les enseignements dispensés en anglais, seul l'intitulé du cours en anglais figure dans le plan d'études.

La mobilité, qui est favorisée par le Rectorat et par la Faculté, influe sur le plan d'études de celles ou ceux qui en profitent. Cette institution permet aux étudiant-e-s d'enrichir leur formation, tant en perfectionnant leurs connaissances en langues qu'en acquérant des connaissances dans des branches qui ne sont pas enseignées à l'Université de Neuchâtel. Les différentes possibilités de mobilité internationale (Erasmus, conventions bilatérales) ou nationale (mobilité suisse, BeNeFri, Triangle Azur) ainsi que les modalités d'inscription et les conditions de reconnaissance sont exposées dans le mémento sur la mobilité disponible sur le site Internet de la Faculté de droit.

B. Acquis de formation

Les compétences que les étudiant-e-s possèdent à la fin de leur cursus du Bachelor of Law sont les suivantes :

Connaissances et compréhension :

- Avoir les connaissances fondamentales de l'ordre juridique suisse, de ses fondements et de sa place dans le contexte socio-économique national et international
- Assimiler le raisonnement juridique
- Identifier les sources du droit

Application des connaissances et de la compréhension :

- Identifier un problème juridique
- Déterminer le référentiel pertinent
- Appliquer les règles de droit à un cas concret sur la base d'une motivation pertinente
- Savoir appliquer les méthodes de recherche juridique
- Produire un texte juridique
- Intégrer une perspective interdisciplinaire

Capacité à former des jugements :

- Exercer un esprit critique et prendre position
- S'interroger sur l'évolution du droit

Savoir-faire en termes de communication :

- Communiquer des notions juridiques par écrit et oralement de manière structurée, synthétique et précise

Capacités d'apprentissage en autonomie :

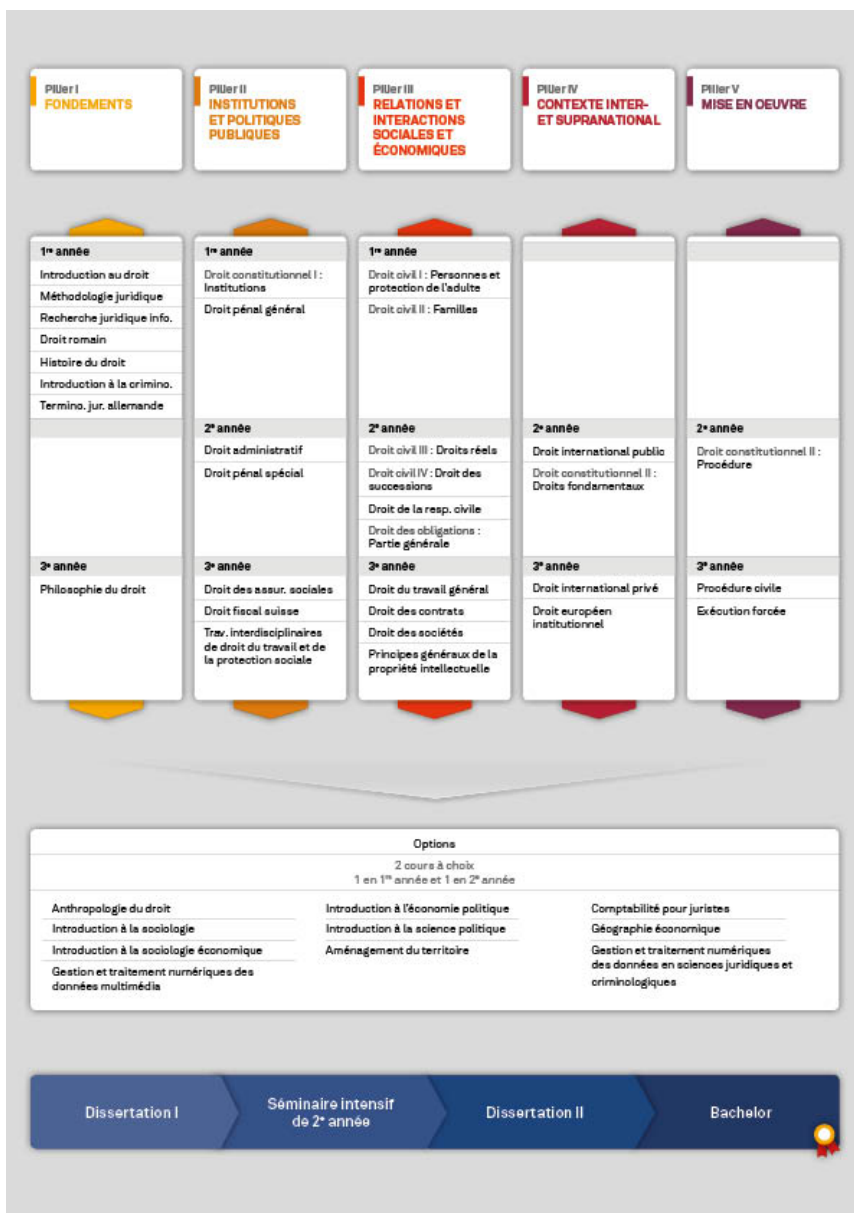
- Organiser le travail dans le respect des délais
- Etre capable de travailler de manière indépendante et de manière collective au sein d'un groupe.

C. Tableaux synoptiques

Par année d'études

1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année	
Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
Introduction au droit (8h/semestre - 12 ECTS)	Droit pénal général (6h/semestre - 9 ECTS)	Droit administratif (4h/semestre - 12 ECTS)		Droit des ass. sociales (2h/semestre - 3 ECTS)	Droit des contrats (4h/semestre - 6 ECTS)
		Droit pénal spécial (2h/semestre - 3 ECTS)	Droit des obligations (partie générale) (6h/semestre - 9 ECTS)	Droit fiscal suisse (2h/semestre - 3 ECTS)	Droit européen institutionnel (4h/semestre - 6 ECTS)
		Droit des obligations (droit de la responsabilité civile) (3h/semestre - 4 ECTS)		Droit des sociétés (2h/semestre - 3 ECTS)	Droit des sociétés (4h/semestre - 6 ECTS)
Semaine de lecture				Droit du travail général (2h/semestre - 3 ECTS)	Philosophie du droit (2h/semestre - 3 ECTS)
Cours à option (2h/semestre - 3 à 5 ECTS)				Droit international privé (2h/année - 6 ECTS)	
Droit romain (2h/année - 6 ECTS)		Cours à option (2h/semestre - 3 à 5 ECTS)			
Histoire du droit (2h/année - 6 ECTS)		Droit constitutionnel II : Procédure et droits fondamentaux (5h/semestre - 8 ECTS)	Droit civil III : Droits réels (4h/semestre - 6 ECTS)	Procédure civile (2h/année - 6 ECTS)	
Droit constitutionnel I : Institutions (2h/année - 6 ECTS)				Droit civil IV : Droits des successions (4h/semestre - 6 ECTS)	Exécution forcée (4h/semestre - 6 ECTS)
Droit civil I : Personnes et protection de l'adulte (4h/semestre - 6 ECTS)	Droit civil II : Familles (4h/semestre - 6 ECTS)	Séminaire intensif (cours bloc - 3 ECTS)	Principes généraux de la propriété intellectuelle (2h/semestre - 3 ECTS)		
Introduction à la criminologie (2h/semestre - 3 ECTS)	Terminologie juridique allemande (2h/semestre - 3 ECTS)	Droit international public (2h/année - 6 ECTS)		Travaux interdisciplinaires de droit du travail et de la protection sociale (1h/semestre)	Semaine de lecture

Par pilier de matières



D. 1er et 2e semestres

Enseignements	H/hebdo. Autom.	H/hebdo. Print.	ECTS	Eval.
Droit civil I : Personnes et protection de l'adulte <i>Civil Law I : Persons and Protection of Vulnerable Adults</i>	4	0	6	Oral ¹
Droit civil II : Familles <i>Civil Law II : Family Law</i>	0	4	6	
Droit constitutionnel I : Institutions <i>Constitutional Law I : Institutions</i>	2	2	6	Ecrit ²
Droit pénal général <i>Criminal Law, General Part</i>	0	6	9	Oral
Droit romain <i>Roman Law</i>	2	2	6	Oral
Histoire du droit <i>History of Law</i>	2	2	6	Oral
Cours à option³ <i>Optional Course</i>	2 ou 3	2 ou 3	3 à 5	Ecrit, oral ou mode alt. ⁴
Introduction à la criminologie <i>Introduction to Criminology</i>	2	0	3	Oral ⁵
Introduction au droit <ul style="list-style-type: none"> ➢ Introduction au droit <i>Introduction to Law</i> ➢ Méthodologie juridique <i>Legal Methodology</i> ➢ Recherche juridique informatisée <i>Computer-assisted Legal Research</i> 	8	0	12	Ecrit ⁶ en ligne
Terminologie juridique allemande <i>German Legal Terminology</i>	0	2	3	Ecrit ⁷
Semaine de lecture	1 sem/bloc			⁸
Total⁹	20 à 23	18 à 21	60 à 62	3 ou 4 écrits, 5 ou 6 oraux, 0 ou 1 mode alt.

¹ Les cours « Droit civil I : Personnes et protection de l'adulte » et « Droit civil II : Familles » font l'objet d'un seul examen oral d'une durée de 20 minutes.

² Le cours « Droit constitutionnel I : Institutions » fait l'objet d'un examen écrit d'une durée de 2 heures.

³ A choisir parmi la liste des cours à option (infra G). Le nombre d'heures par semaine, l'horaire, le nombre de crédits ECTS et le semestre d'enseignement dépendent de la Faculté qui dispense l'enseignement.

⁴ Les conditions d'inscription aux cours et aux examens, les modalités de l'examen, le nombre de tentatives à l'examen ainsi que les conditions de réussite dépendent de la Faculté qui dispense l'enseignement.

⁵ Le cours « Introduction à la criminologie » fait l'objet d'un examen oral d'une durée de 10 minutes.

⁶ Le cours « Introduction au droit » fait l'objet d'un examen écrit d'une durée de 3 heures. Il doit être passé à la fin du premier semestre d'études.

⁷ Le cours « Terminologie juridique allemande » fait l'objet d'un examen écrit d'une durée de 2 heures.

⁸ La Semaine de lecture fait partie de la matière d'examen des cours auxquels elle se rapporte.

⁹ Selon l'art. 10 al. 2 REE « L'étudiant-e ne peut s'inscrire aux examens des enseignements du 3^e semestre ou des suivants, avant d'avoir acquis tous les crédits ECTS des enseignements faisant l'objet d'une évaluation à l'issue des 1^{er} et 2^e semestres. Sur demande motivée, le décanat peut, en particulier afin de ne pas retarder le parcours de l'étudiant-e, accorder une dérogation ». Selon la pratique du décanat, une dérogation est accordée s'il ne reste à l'étudiant-e qu'un seul examen de la 1^{re} année à passer, et pour autant que l'étudiant-e s'inscrive à l'examen du dernier cours restant (du 1^{er} et du 2^e semestres) simultanément à son premier examen relatif à un cours du 3^e semestre ou des suivants.

E. 3^e et 4^e semestres

Enseignements	H/hebdo. Autom.	H/hebdo. Print.	ECTS	Eval.
Cours à option ¹⁰ <i>Optional Course</i>	2 ou 3	2 ou 3	3 à 5	Écrit, oral ou mode alt. ¹¹
Droit administratif ¹² <i>Administrative Law</i>	4	4	12	Oral
Droit civil III : Droits réels <i>Civil Law III : Property Law</i>	0	4	6	Oral
Droit civil IV : Droit des successions <i>Civil Law IV : Inheritance Law</i>	0	4	6	Écrit ¹³
Droit constitutionnel II : Procédure et droits fondamentaux <i>Constitutional Law II : Procedure and Human Rights</i>	5	0	8	Écrit ¹⁴
Droit des obligations <i>Law of Obligations</i> Partie générale / <i>General Part</i> <i>Droit de la responsabilité civile / Torts</i>	3	6	13	Écrit ¹⁵
Droit international public <i>Public International Law</i>	2	2	6	Écrit ¹⁶
Droit pénal spécial <i>Criminal Law, Specific Provisions</i>	2	0	3	Oral
Séminaire intensif <i>Intensive Seminar</i>	Cours bloc ¹⁷		3	Mode alt.
Total	16 à 19	20 à 23	60 à 62	4 ou 5 écrits 3 ou 4 oraux 1 ou 2 mode alt.

¹⁰ A choisir parmi la liste des cours à option (infra G). Le nombre d'heures par semaine, l'horaire, le nombre de crédits ECTS et le semestre d'enseignement dépendent de la Faculté qui dispense l'enseignement.

¹¹ Les conditions d'inscription aux cours et aux examens, les modalités de l'examen, le nombre de tentatives à l'examen ainsi que les conditions de réussite dépendent de la Faculté qui dispense l'enseignement.

¹² Le cours « Droit administratif » fait l'objet d'un examen oral d'une durée de 20 minutes.

¹³ Le cours « Droit civil IV : Droit des successions » fait l'objet d'un examen écrit d'une durée de 2 heures.

¹⁴ Le cours « Droit constitutionnel II : Procédure et Droits fondamentaux » fait l'objet d'un examen écrit d'une durée de 2 heures.

¹⁵ Le cours « Droit des obligations » fait l'objet d'un examen écrit d'une durée de 2 heures.

¹⁶ Le cours « Droit international public » fait l'objet d'un examen écrit d'une durée de 2 heures.

¹⁷ Le « séminaire intensif » est organisé sur une semaine (8^e semaine du semestre d'automne). Les cours de Bachelor sont supprimés durant cette semaine afin de permettre la participation au séminaire. Le « séminaire intensif » fait l'objet d'un mode alternatif d'évaluation des connaissances (voir annexe).

F. 5^e et 6^e semestres

Enseignements	H/hebdo. Autom.	H/hebdo. Print.	ECTS	Eval.
Droit des assurances sociales <i>Social Security Law</i>	2	0	3	Oral
Droit des contrats <i>Contract Law</i>	0	4	6	Oral
Droit des sociétés <i>Corporate Law</i>	2	4	9	Ecrit ¹⁸
Droit du travail général <i>Labour Law, General Part</i>	2	0	3	Ecrit ¹⁹
Droit européen institutionnel <i>EU Institutional Law</i>	0	4	6	Mode alt. ²⁰
Droit fiscal suisse <i>Swiss Tax Law</i>	2	0	3	Oral
Droit international privé <i>Private International Law</i>	2	2	6	Oral
Exécution forcée <i>Insolvency and Bankruptcy</i>	4	0	6	Oral
Philosophie du droit <i>Philosophy of Law</i>	0	2	3	Oral
Principes généraux de la propriété intellectuelle <i>General Principles of Intellectual Property</i>	2	0	3	Oral
Procédure civile <i>Civil Procedure</i>	2	2	6	Oral
Dissertations I et II ²¹ <i>Legal Essays I and II</i>	--	--	6	--
Travaux interdisciplinaires de droit du travail et de la protection sociale <i>Interdisciplinary Exercises on Labour Law and Social Security</i>	1	0	--	²²
Semaine de lecture	1 sem. bloc	0	0	²³
Total	19	18	60	2 écrits 8 oraux 1 mode alt.

¹⁸ Le cours « Droit des sociétés » fait l'objet d'un examen écrit d'une durée de 3 heures.

¹⁹ Le cours « Droit du travail général » fait l'objet d'un examen écrit d'une durée de 2 heures.

²⁰ Le cours « Droit européen institutionnel » fait l'objet d'un mode alternatif d'évaluation des connaissances (voir annexe).

²¹ Chaque dissertation vaut 3 crédits ECTS. La première dissertation doit avoir été réussie pour que l'étudiant-e puisse s'inscrire à des examens relatifs aux cours du 5^e semestre. La deuxième dissertation doit avoir été réussie pour que l'étudiant-e puisse s'inscrire à sa dernière session d'examens. Pour le surplus, voir la Directive sur les dissertations.

²² Les travaux interdisciplinaires font partie de la matière d'examen des cours auxquels ils se rapportent.

²³ La Semaine de lecture fait partie de la matière d'examen des cours auxquels elle se rapporte.

G. Groupe de cours à option

Enseignements	H/hebdo. Autom.	H/hebdo. Print.	ECTS	Eval.	Tentatives
Aménagement du territoire (FLSH)**²⁴ <i>Spacial Planning</i>	0	2	3	Oral	2
Anthropologie thématique - Anthropologie du droit (FLSH)** (1 an sur 2 ; ce cours sera dispensé en 2020/21)	0	2	5	Mode alt.	2
Comptabilité pour juristes (FD)²⁵ <i>Accounting for Lawyers</i>	0	3	3	Ecrit	3
Géographie économique (FLSH)** <i>Economic Geography</i>	2	0	3	Oral	2
Gestion et traitement numériques des données en sciences juridiques et criminologiques (FD) ***		Cours bloc+2x7 h durant le SP	3	Mode alt.	3
Gestion et traitement numériques des données multimédia (FSE) ***	Cours bloc		3	Mode alt.	2
Introduction à la science politique (FLSH)** <i>Introduction to Political Science</i>	2	0	3	Ecrit	2
Introduction à la sociologie (FLSH)** <i>Introduction to Sociology</i>	2	0	3	Ecrit	2
Introduction à la sociologie économique (FLSH)** <i>Introduction to Economic Sociology</i>	0	2	3	Mode alt.	2
Introduction à l'économie politique (FD)²⁶ <i>Introduction to Economics</i>	0	2	3	Ecrit	3

**Attention – cours FLSH

Le nombre exact d'heures par semaine et de crédits ECTS, l'horaire, le semestre d'enseignement, les conditions d'inscription aux cours et aux examens, les modalités de l'examen, le nombre de tentatives à l'examen ainsi que les conditions de réussite dépendent de la Faculté qui dispense l'enseignement. L'étudiant-e doit se reporter au REE FLSH et aux plans d'études de la FLSH pour les cours donnés dans cette Faculté.

Les indications du tableau ci-dessus sont données sous réserve de modification par la FLSH.

***Cours blocs : les cours blocs auront lieu la semaine précédant le début du semestre. Les dates ainsi que les modalités d'inscription aux cours et aux examens sont fixées dans la Directrice interfacultaire – Ateliers interfacultaires de renforcement digital (Digital Skills, disponible sur le site Internet de la FD (https://www.unine.ch/droit/home/faculty/reglements_et_directives.html))

²⁴ Le cours « Aménagement du territoire » est ouvert uniquement aux étudiant-e-s de 2^e année du Bachelor of Law

²⁵ Le cours « Comptabilité pour juristes » fait l'objet d'un examen écrit d'une durée de 1h30.

²⁶ Le cours « Introduction à l'économie politique » fait l'objet d'un examen écrit d'une durée de 2 heures.

II. ANNEXES

A. Mode d'évaluation des connaissances pour le Séminaire intensif

La participation de chaque étudiant-e au Séminaire intensif inclus dans le plan d'études de 2^e année de Bachelor of Law est appréciée sous la forme d'une attestation (Réussite/Echec) remise par le ou la Professeur-e responsable au Secrétariat de la Faculté de droit.

La participation de chaque étudiant-e à toutes les séances du Séminaire intensif est obligatoire. En outre, la réussite du Séminaire intensif dépend de la participation active et des prestations fournies par chaque étudiant-e, individuellement et en groupe (pertinence des moyens et des arguments, méthodologie, intensité du travail, apport individuel, force de conviction, esprit d'initiative, participation active, collégialité).

En cas d'échec au Séminaire intensif de 2^e année de Bachelor, l'étudiant-e dispose encore de deux tentatives.

- a. 2^e tentative : L'étudiant-e doit participer au Séminaire intensif organisé l'année suivante, auquel il ou elle sera réinscrit-e d'office par le Secrétariat.
- b. 3^e tentative : L'étudiant-e est soumis-e par le ou la Professeur-e responsable du Séminaire intensif à un examen oral de 15 minutes sur la matière du dernier Séminaire intensif organisé.

L'étudiant-e qui échoue trois fois est éliminé-e des études du Bachelor of Law.

B. Mode d'évaluation des connaissances pour le cours « Droit européen institutionnel »

L'évaluation des connaissances pour le cours « Droit européen institutionnel » s'effectue de la manière suivante :

- a. L'évaluation des étudiant-e-s a lieu sur la base d'un mode alternatif d'évaluation. Seul-e-s les étudiant-e-s ayant échoué dans le mode alternatif d'évaluation sont soumis-es à un examen « classique » oral organisé lors de la prochaine session d'examens à laquelle ils ou elles s'inscrivent. En cas d'échec à cet examen oral, les étudiant-e-s disposent d'une ultime tentative, sous la forme d'un examen oral lors de la prochaine session d'examens à laquelle ils ou elles s'inscrivent.
- b. Une part importante de la note finale se fonde sur la participation en classe, de sorte que la présence aux cours est fortement souhaitée et recommandée.
- c. Le mode alternatif d'évaluation repose sur les facteurs suivants :
 1. Les étudiant-e-s doivent répondre à un questionnaire écrit à choix multiples à la mi-semester (valeur : 50 % de la note).
 2. Les étudiant-e-s doivent répondre à un second questionnaire écrit à choix multiples à la fin du semestre (valeur : 50 % de la note). Les étudiant-e-s disposeront d'une durée de deux heures pour répondre à chacun des deux questionnaires.
 3. La note finale est composée de la note moyenne obtenue aux deux questionnaires. La participation active aux cours sera, le cas échéant, prise en compte comme facteur d'amélioration de la note finale. En revanche, la non-participation n'influence aucunement la note finale.

Afin de connaître au plus vite les étudiant-e-s qui doivent être évalué-e-s, une liste définitive de participation aux cours est établie lors de la troisième semaine du semestre du cours. Aucune modification ultérieure ne peut être apportée à cette liste.

III. DESCRIPTIFS DES COURS

A. 1^{re} année

Droit civil I : Personnes et protection de l'adulte

CIVIL LAW I : PERSONS AND PROTECTION OF VULNERABLE ADULTS

OLIVIER GUILLOD

- Cours obligatoire de 1^{re} année dans le cadre du Bachelor of Law
- 4 heures hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (6 crédits ECTS)

Contenu : le cours traite d'abord du premier livre du Code civil (art. 1-49) consacré au droit des personnes physiques. Il évoque la notion juridique de personne, le début et la fin de la personne (naissance, mort), son statut personnel (nom, sexe, droit de cité, domicile, parenté), la capacité civile, spécialement l'exercice des droits civils, la protection de la personnalité, en général et vis-à-vis des médias, et la protection des données personnelles. En deuxième lieu, le cours aborde le droit de la protection de l'adulte (troisième partie du deuxième livre du Code civil, art. 360-456 CC). Il traite des aspects institutionnels (autorités, organisation), matériels (mesures personnelles anticipées, mesures de plein droit, curatelles, placement à des fins d'assistance) et procéduraux de la protection de l'adulte. Le cours aborde enfin le titre deuxième du premier livre du Code civil (art. 52-89c) qui regroupe la théorie générale des personnes morales, le régime juridique applicable à l'association et à la fondation.

Forme de l'évaluation : le cours de droit civil I fait l'objet, avec le cours de droit civil II (droit des familles), d'un examen commun, oral, de 20 minutes, précédé d'un de préparation. L'examen consiste d'une part à résoudre un cas pratique (qui compte pour les 2/3 de la note), d'autre part à répondre à une courte question théorique (qui compte pour 1/3 de la note). Chaque étudiant-e apporte ses propres textes législatifs, sans annotation manuscrite (sauf les mises en évidence telles que surbrillance de couleur et soulignement, les signets servant de table des matières et les renvois à d'autres articles). Toute autre documentation est interdite, de même que les ordinateurs, téléphones et autres objets connectés.

Forme de l'enseignement : une majorité de cours *ex cathedra* et une partie d'exercices. Pour les exercices, les étudiant-e-s seront réparti-e-s en deux groupes qui travaillent en alternance avec Olivier Guilloid et Jérôme Saint-Phor, assistant-doctorant.

Documentation : le plan détaillé du cours, l'horaire et la thématique des séances, les références aux décisions judiciaires à lire, des indications bibliographiques ainsi que la liste des lois nécessaires à l'examen sont mises à disposition de l'étudiant-e sur la plateforme *Moodle*. La matière du cours pour l'examen est délimitée par l'ouvrage d'Olivier Guilloid, *Droit des personnes*, 5^e éd. 2018, paru dans la collection des abrégés de la Faculté de droit. Cet abrégé est distribué à un prix préférentiel par l'ANED.

Equipe enseignante : Prof. Olivier Guilloid et Jérôme Saint-Phor, assistant-doctorant.

Objectifs d'apprentissage : maîtriser les sources du droit, comprendre le raisonnement juridique, identifier les questions juridiques liées au statut des personnes, savoir les analyser et argumenter leur résolution.

Compétences transférables : rechercher et traiter l'information, identifier les intérêts et les valeurs en jeu dans une situation concrète, faire le lien entre théorie et réalités concrètes, poser un regard critique sur les idées communément admises, générer des idées nouvelles, communiquer de manière convaincante ses opinions.

Droit civil II : Familles

CIVIL LAW II : FAMILY LAW

SABRINA BURGAT (EN REMPLACEMENT DU PROF. OLIVIER GUILLOD)

- Cours obligatoire de 1^{re} année dans le cadre du Bachelor of Law
- 4 heures hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (6 crédits ECTS), dont une partie de cours *ex cathedra* et une partie d'exercices

Contenu : le cours aborde la réglementation des liens familiaux, sans se limiter exclusivement à ceux qui sont régis par le Code civil. Après une introduction sur la politique familiale et sur la place accordée aux droits de l'enfant, en particulier par la Convention internationale sur les droits de l'enfant, la première partie du cours est consacrée au lien unissant parents et enfants. Sont étudiés l'établissement et la dissolution des liens de filiation paternelle et maternelle (filiation naturelle, adoptive ou résultant d'une procréation médicalement assistée) et leurs effets juridiques, tant personnels que patrimoniaux. La seconde partie du cours traite des liens qui unissent deux personnes formant une communauté de vie : couples mariés, concubins et partenaires enregistrés. Sont successivement analysés, de manière comparée, la formation de la communauté, ses effets juridiques, tant personnels que patrimoniaux, et les divers modes de sa dissolution, en particulier le divorce.

Forme de l'évaluation : le cours de droit civil II fait l'objet, avec le cours de droit civil I (personnes et protection de l'adulte), d'un examen commun, oral, de 20 minutes, précédé d'un temps de préparation. L'examen consiste d'une part à résoudre un cas pratique (qui compte pour les 2/3 de la note), d'autre part à répondre à une courte question théorique (qui compte pour 1/3 de la note). Chaque étudiant-e apporte ses propres textes législatifs, sans annotation manuscrite (sauf les mises en évidence telles que surbrillance de couleur et soulignement, les signets servant de table des matières et les renvois à d'autres articles). Toute autre documentation est interdite, de même que les ordinateurs, téléphones et autres objets connectés.

Documentation : le plan détaillé du cours, l'horaire, la thématique des séances, les références aux décisions judiciaires à lire, les indications bibliographiques ainsi que la liste des lois nécessaires à l'examen sont mises à disposition de l'étudiant-e sur la plateforme Moodle. La matière du cours pour l'examen est délimitée par l'ouvrage d'Olivier Guillod et Sabrina Burgat, Droit des familles, dernière édition, paru dans la collection des abrégés de la Faculté de droit. Cet abrégé est distribué à un prix préférentiel par l'ANED.

Equipe enseignante : Dr Sabrina Burgat.

Objectifs d'apprentissage : identifier les problèmes juridiques posés en droit des familles, appliquer et expliquer les différentes bases légales régissant le droit suisse des familles, en recourant à la méthodologie, l'analyse et l'argumentation.

Compétences transférables : appliquer ses connaissances à des situations concrètes, à travers l'actualité, en expliquant la portée des règles juridiques applicables au cas d'espèce.

Droit constitutionnel I : Institutions

CONSTITUTIONAL LAW I : INSTITUTIONS

PASCAL MAHON ET FANNY MATTHEY

- Cours obligatoire de 1^{re} année dans le cadre du Bachelor of Law
- 2 heures hebdomadaires aux semestres d'automne et de printemps 2019-2020 (6 crédits ECTS)

Contenu : le cours de droit constitutionnel I porte, d'une part, sur la théorie générale de l'Etat et l'histoire constitutionnelle suisse de 1798 à nos jours, ainsi que sur la notion de constitution et la structure fédérative de la Suisse. Une autre partie est consacrée à l'étude de l'organisation politique de la Suisse : les organes de la Confédération (corps électoral et droits politiques, Assemblée fédérale, Conseil fédéral, Tribunal fédéral), leurs attributions et leurs rapports.

Le cours s'adresse aux étudiant-e-s du Bachelor of Law de première année, pour lequel-les il est obligatoire.

Forme de l'évaluation : le cours fait l'objet d'un examen écrit d'une durée de 2 heures (questions de vérification des connaissances et thème à développer).

Documentation : les supports de cours relatifs à cet enseignement (Les abrégés de la Faculté de droit, Droit constitutionnel I) sont en vente auprès de l'ANED.

Les autres documents utilisés, notamment concernant les exercices effectués durant le cours, sont disponibles en ligne, sur le site de la Faculté de droit, sur *Moodle*, selon les indications données au début du cours.

Forme de l'enseignement : cours.

Equipe enseignante : Prof. Pascal Mahon et Fanny Matthey, chargée d'enseignement (et assistant-e-s).

Objectifs d'apprentissage : « connaissances et compréhension » : ce cours doit permettre aux étudiant-e-s de démontrer leurs connaissances fondamentales de droit constitutionnel et, en particulier, des institutions étatiques, spécialement celles de la Confédération suisse. Il cherche à les rendre capables d'identifier et d'expliquer l'organisation et le fonctionnement de l'Etat et des institutions, ainsi que de reproduire le déroulement des processus normatifs.

Compétences transférables : les étudiant-e-s seront à même d'appliquer leurs connaissances à des situations concrètes.

Droit pénal général

CRIMINAL LAW, GENERAL PART

ANDRÉ KUHN

- Cours obligatoire de 1^{re} année dans le cadre du Bachelor of Law
- 6 heures hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (9 crédits ECTS)
- Ce cours est ouvert aux étudiant-e-s en sciences sociales et économiques

Contenu : le Livre premier du Code pénal suisse (art. 1 à 110) contient les dispositions générales et porte sur l'application de la loi pénale, sur les conditions de la répression, ainsi que sur les sanctions pénales et leur exécution.

Forme de l'évaluation : tirage au sort d'une question. Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Possibilité pour le ou la candidat-e de se munir d'un exemplaire des lois utiles, version Chancellerie fédérale ou analogue.

Documentation : Killias M., Kuhn A., Dongois N., Précis de droit pénal général, 4^e édition, Stämpfli, Berne, 2016 / Kuhn A., Sanctions pénales : est-ce bien la peine et dans quelle mesure ?, 2^e édition, Charmey : l'Hèbe, Collection La Question, 2010 (<http://www.lhebe.ch>).

Forme de l'enseignement : cours *ex cathedra*, avec heures d'exercices pratiques.

Equipe enseignante : Prof. André Kuhn.

Objectifs d'apprentissage :

- identifier les principes fondamentaux sous-jacents au droit pénal
- décrire le déroulement ordinaire de l'analyse d'une affaire pénale
- identifier les dispositions applicables aux différentes notions de droit pénal général
- identifier l'articulation entre la partie générale du CP et la partie spéciale
- identifier l'articulation entre les dispositions concernant les crimes et les délits d'une part et celles traitant des contraventions
- décrire le mécanisme de la fixation de la peine
- analyser des situations concrètes au regard du droit pénal

Compétences transférables : appliquer ses connaissances à des situations concrètes

Droit romain

ROMAN LAW

JEAN-PHILIPPE DUNAND ET FEDERICO BATTAGLIA

- Cours obligatoire de 1^{re} année dans le cadre du Bachelor of Law
- 2 heures hebdomadaires aux semestres d'automne et de printemps 2019-2020 (6 crédits ECTS)

Contenu : après une introduction générale portant sur les caractéristiques de la société romaine, sont esquissées en quelques traits les sources et la procédure. L'accent est ensuite mis, premièrement, sur le droit des biens (possession, propriété, droits réels limités) et, deuxièmement, sur le droit des obligations (sources et classifications des obligations, problèmes généraux des contrats consensuels et contrats types).

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Ouvrages autorisés, sans annotation : Dunand/Pradervand-Kernen/Riske, Droit privé romain – Textes fondamentaux et liens avec le droit suisse, Neuchâtel, 2017, et Jean-Philippe Dunand et Pascal Pichonnaz, Le droit romain de A à Z, Zurich, 2018. Pas d'ordinateur et pas d'objets connectés.

Documentation : Bruno Schmidlin, Droit privé romain I, Genève-Bruxelles, 2010; Jean-Philippe Dunand, Bruno Schmidlin et Bénédicte Winiger, Droit privé romain II, Genève-Bruxelles, 2012; Dunand/Pradervand-Kernen/Riske, Droit privé romain – Textes fondamentaux et liens avec le droit suisse, Neuchâtel, 2017, ainsi que Jean-Philippe Dunand et Pascal Pichonnaz, Le droit romain de A à Z, Zurich, 2020. Les cas pratiques et divers documents examinés lors du cours sont à disposition sur le portail des cours *Moodle*.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra, analyses de sources romaines et résolution de cas pratiques.

Equipe enseignante : Prof. Jean-Philippe Dunand et Federico Battaglia.

Objectifs d'apprentissage : acquisition de terminologie et de règles, capacité à analyser, comparer, interpréter, critiquer, former des jugements, anticiper, catégoriser et synthétiser.

Compétences transférables : appliquer ses connaissances à des situations concrètes, générer des idées nouvelles et gérer des priorités.

Histoire du droit

HISTORY OF LAW

JEAN-PHILIPPE DUNAND ET NUMA GRAA

- Cours obligatoire de 1^{re} année dans le cadre du Bachelor of Law
- 2 heures hebdomadaires aux semestres d'automne et de printemps 2019-2020 (6 crédits ECTS), comprenant des cours **ex cathedra**, ainsi que l'analyse de sources historiques illustrant la matière

Contenu : le cours comporte deux parties principales. La première partie est consacrée à l'étude des traditions formatrices du droit privé de notre pays (droit germanique, droit canonique et droit de tradition romaine). La seconde partie porte sur la naissance du droit contemporain en Suisse. Après l'évocation de l'arrière-plan historique et dogmatique du processus de codification (mouvement des Lumières, Ecole moderne du droit naturel), est examinée la genèse et la structure du code civil et du code des obligations suisses.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Seul ouvrage autorisé, sans annotation : Jean-Philippe Dunand, avec la collaboration d'Adrien Wyssbrod, Histoire du droit privé, 45 textes fondamentaux, Neuchâtel, 2015. Pas d'ordinateur et pas d'objets connectés.

Documentation : Jean-Philippe Dunand, avec la collaboration d'Adrien Wyssbrod, Histoire du droit privé, 45 textes fondamentaux, Neuchâtel, 2015.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra, ainsi que l'analyse de sources historiques illustrant la matière.

Equipe enseignante : Prof. Jean-Philippe Dunand et M. Numa Graa.

Objectifs d'apprentissage : acquisition de terminologie et de règles, capacité à analyser, comparer, découvrir, interpréter, critiquer, former des jugements, anticiper, catégoriser et synthétiser.

Compétences transférables : appliquer ses connaissances à des situations concrètes, générer des idées nouvelles et gérer des priorités.

Introduction à la criminologie

INTRODUCTION TO CRIMINOLOGY

ANDRÉ KUHN

- Cours obligatoire de 1^{re} année dans le cadre du Bachelor of Law
- 2 heures hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (3 crédits ECTS)
- Ce cours est ouvert aux étudiant-e-s des autres Facultés de l'UniNE

Contenu : la criminologie est la science qui tente d'expliquer le phénomène criminel, de le prévenir et de proposer les meilleures réactions sociales possibles au crime. Ce cours touche donc à de multiples thématiques, telles que la définition de la déviance et de la « normalité », la définition de la déviance criminelle, la mesure de la criminalité, les théories d'explication du phénomène criminel, la prévention du crime, la réaction sociale au crime, les sanctions pénales, la population carcérale et la politique criminelle.

Forme de l'évaluation : tirage au sort de deux questions, choix de la question préférée. Examen oral d'une durée de 10 minutes, précédé d'un temps de préparation (une seule question sera traitée). Pour l'examen, tous les livres vendus en librairie sont autorisés, mais aucune note, ni support de cours.

Documentation : Kuhn A., Sommes-nous tous des criminels ?, 4^e édition, Charmey : l'Hèbe, Collection La Question, 2013.

Kuhn A., Sind wir alle kriminell ? Kleine Einführung in die Kriminologie. Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire, 2004 / Kuhn A., Siamo tutti criminali ? Piccola introduzione alla criminologia. Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire 2004.

Killias M., Aebi M.F., Kuhn A., Précis de criminologie, 4^e édition, Stämpfli, Berne, 2018.

Killias M., Kuhn A., Aebi M.F., Gundriss der Kriminologie – eine europäische Perspektive, 2^e édition, Stämpfli, Berne, 2011.

Kuhn A., Vuille J., La justice pénale : les sanctions selon les juges et selon l'opinion publique, PPUR, Lausanne, Le savoir suisse, 2010.

Forme de l'enseignement : cours *ex cathedra*.

Equipe enseignante : Prof. André Kuhn.

Objectifs d'apprentissage :

- définir l'objet d'étude qu'est le crime
- distinguer les différents indicateurs de la criminalité
- identifier les problèmes posés par le dénombrement de la criminalité
- discuter les différentes explications de base du phénomène criminel
- discuter les différentes formes de réactions sociales au crime
- analyser la presse ou une contribution scientifique sans tomber dans le piège des idées reçues
- analyser un phénomène dans son ensemble et selon tous les points de vue
- évaluer les thèses simplistes et concevoir l'antithèse pour créer la synthèse

Compétences transférables : agir sur la base d'un raisonnement éthique

Introduction au droit

INTRODUCTION TO LAW

LINO HÄNNI (EN REMPLACEMENT DU PROF. BLAISE CARRON)

- Cours obligatoire du 1^{er} semestre dans le cadre du Bachelor of Law
- 4 heures hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (6 crédits ECTS)

Contenu : il s'agit, premièrement, d'appréhender le phénomène du droit (définitions, finalités, délimitations, distinctions, caractéristiques, grands domaines du droit). Les différentes sources formelles et autorités du droit (droit écrit, coutume, droit prétorien, doctrine et jurisprudence) font l'objet de la deuxième partie. La troisième est consacrée à l'application du droit (syllogisme judiciaire, détermination de la règle applicable, interprétation de la loi, pouvoir d'appréciation du juge). Quatrièmement, les mécanismes de mises en œuvre du droit (action, juridiction, constatation des faits, notions de procédure civile) sont présentés. Cinquièmement, il s'agit d'approfondir quelques institutions propres au droit privé (rapport juridique, acte juridique, sources des obligations, etc.) et au droit public (principes fondamentaux du droit public).

Forme de l'évaluation : examen écrit de 3 heures (y compris la méthodologie juridique). Les étudiant-e-s sont autorisé-e-s à avoir avec eux-elles la Constitution fédérale, le Code civil et le Code des obligations (édition privée du CC&CO annotés autorisée), le Code de procédure civile, la Loi sur le Tribunal fédéral et le Code de procédure pénale (éditions de la Chancellerie fédérale non annotées ou impression des documents PDF du site www.admin.ch) ainsi que la Loi d'organisation judiciaire neuchâteloise ou de leur canton de domicile.

Documentation : les lectures préparatoires sont indiquées au début du cours. La documentation se compose d'un support de cours sous forme de résumés et de schémas synoptiques. Ces documents seront disponibles sur *Moodle*, selon les indications données en début de cours.

Forme de l'enseignement : le cours est donné en plenum. Les thèmes abordés sont illustrés au moyen de petits exemples pratiques. Le cours est ponctué de quelques séances d'exercices pratiques et de présentations d'étudiant-e-s tirées de l'actualité juridique.

Equipe enseignante : Dr Lino Hänni, chargé d'enseignement; Aurélie Gandoy, assistante-doctorante; Valentin Botteron, assistant-doctorant.

Objectifs d'apprentissage :

- décrire et expliquer les fondements du droit en général et de notre système juridique en particulier
- identifier les particularités de la pensée juridique et y sensibiliser les étudiant-e-s
- en combinaison avec le cours consacré à la méthodologie juridique, expliquer et illustrer les outils théoriques et pratiques donnant accès aux sources formelles et documentaires du droit (législation, jurisprudence et doctrine)
- transmettre et appliquer une méthode pour aborder et résoudre des problèmes juridiques.

Compétences transférables :

- gérer un projet de manière autonome
- fixer des priorités
- s'exprimer clairement
- mettre en œuvre une méthode
- travailler en équipe.

Méthodologie juridique

LEGAL METHODOLOGY

MARIA GLASSEY LUDWICZAK

- Cours obligatoire du 1^{er} semestre dans le cadre du Bachelor of Law
- 2 heures hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (3 crédits ECTS)

Contenu : il s'agit d'acquérir des notions indispensables à la recherche juridique, en connaissant d'une part les modes de publication de la législation, de la jurisprudence et de la doctrine et en effectuant d'autre part des recherches dans ces trois domaines. Par ailleurs, le cours porte sur la rédaction juridique en présentant les usages communément reconnus pour des travaux scientifiques et prépare les étudiant-e-s aux dissertations juridiques de deuxième et troisième années. L'accent est mis aussi bien sur la technique de citation que sur la structure des documents. Le cours est complété par deux présentations : l'une de la bibliothèque universitaire et l'autre de différentes professions juridiques par des praticiens du droit (avocat-e, magistrat-e, juriste en entreprise, etc.).

Forme de l'évaluation : examen écrit dans le cadre de l'examen d'introduction au droit. Les étudiant-e-s sont autorisé-e-s à avoir avec eux-elles la Constitution fédérale, le Code civil et le Code des obligations (édition privée CC&CO annotés autorisée), le Code de procédure civile, la Loi sur le Tribunal fédéral et le Code de procédure pénale (éditions de la Chancellerie fédérale non annotées ou impression des documents PDF du site www.admin.ch) ainsi que la Loi d'organisation judiciaire neuchâteloise ou de leur canton de domicile.

Documentation : l'ouvrage de référence est le suivant : P. Tercier/Ch. Roten, La recherche et la rédaction juridiques, 7^e éd., Genève / Zurich / Bâle 2016. Les lectures attendues ainsi que les exercices à préparer figureront sur *Moodle*, selon les indications données en début de cours.

Forme de l'enseignement : le cours est donné en plenum sous la forme de séances d'exercices. A la fin du semestre, les étudiant-e-s, rassemblé-e-s en groupe, doivent constituer un dossier de recherche sur un thème imposé.

Equipe enseignante : Maria Glassey Ludwiczak, chargée d'enseignement; Aurélie Gandoy, assistante-doctorante; Valentin Botteron, assistant-doctorant.

Objectifs d'apprentissage :

- maîtriser les outils de la recherche juridique, en bibliothèque et sur Internet
- identifier et sélectionner les références juridiques pertinentes pour un sujet donné
- désigner de manière appropriée les sources juridiques
- organiser les sources juridiques dans une bibliographie
- rédiger des notes de bas de page
- organiser les différents points à aborder dans la dissertation juridique en préparant un plan détaillé
- créer une table des abréviations

Compétences transférables :

- chercher et trier les informations, identifier celles qui sont pertinentes
- promouvoir la curiosité intellectuelle
- travailler en groupe; prendre des initiatives, se répartir les tâches, communiquer avec les autres membres du groupe
- être en mesure de faire de la recherche et rédiger dans tous les domaines du droit

Recherche juridique informatisée

COMPUTER-ASSISTED LEGAL RESEARCH

SVEN ENGEL

- Cours obligatoire du 1^{er} semestre dans le cadre du Bachelor of Law
- Cours online : 8 modules au semestre d'automne 2019 (3 crédits ECTS)

Contenu : le cours est constitué de 8 modules traitant chacun de thèmes juridiques différents (ex : les sources législatives fédérales, les travaux préparatoires, les législations cantonales et communales, la jurisprudence, la doctrine, le droit international, la veille documentaire, etc.).

Les modules permettent de découvrir les bases de données les plus utiles et de se familiariser avec les rudiments des techniques de recherche (voir aussi le cours « Outils informatiques » (3^e semestre).

Des modules d'exercices compléteront les modules théoriques afin de permettre aux étudiant-e-s d'acquérir certains automatismes en matière de recherche d'informations électroniques de types juridique et judiciaire.

Le cours se déroule de manière entièrement interactive (on-line). Un appui hebdomadaire de 2 heures est cependant assuré en salle informatique.

Le cours « Outils informatiques » du 3^e semestre, qui complète le cours de recherche juridique informatisée du 1^{er} semestre, a pour but d'approfondir les techniques de recherche dans les bases de données juridiques, techniques sans lesquelles des résultats satisfaisants sont difficiles à obtenir.

Forme de l'évaluation : un examen écrit (QCM de 12 questions) d'une heure sanctionne ce cours. Il est réussi ou raté. La réussite de l'examen de recherche juridique informatisée constitue un prérequis à la rédaction de la 1^{re} dissertation. Examen open book, sans objet connecté ou connectable. Seul objet électronique autorisé : une clé USB sans wifi.

Documentation : le cours est entièrement donné sur Moodle.

Forme de l'enseignement : exercices on-line via Moodle, avec un appui hebdomadaire de 2 heures en salle informatique.

Equipe enseignante : Sven Engel.

Objectifs d'apprentissage :

- identifier les diverses sources juridiques électroniques
- extraire des principales bases de données juridiques informatisées présentes sur le Net, ainsi que du Net lui-même, les informations dont l'étudiant-e a besoin pour résoudre les problèmes juridiques simples

Compétences transférables :

- isoler les éléments clés d'une question ou d'un problème afin de les utiliser pour trouver, sur le Net et dans les principales bases de données, des éléments de réponses à la question ou au problème
- maîtriser les outils de recherches sur le Net

Terminologie juridique allemande

GERMAN LEGAL TERMINOLOGY

NIKLAUS MEIER

- Cours obligatoire de 1^{re} année dans le cadre du Bachelor of Law
- 2 heures hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (3 crédits ECTS)

Contenu : le cours est basé sur la lecture et la rédaction de textes juridiques en allemand ainsi que d'exercices liés au vocabulaire et à la grammaire. La majeure partie de la jurisprudence et de la doctrine suisses étant rédigée en allemand, il est primordial pour tout juriste romand d'acquérir une bonne connaissance de l'allemand juridique. Le cours implique un important travail personnel de la part de l'étudiant-e.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures, sans documentation (y compris : sans dictionnaires) et sans outils électroniques connectés (ordinateur, téléphone, etc.), basé sur le contenu du cours et de l'ouvrage « Terminologie juridique allemande ».

Documentation : N. Meier, Terminologie juridique allemande, Helbing Lichtenhahn, Bâle 2019.

Forme de l'enseignement : cours interactif, basé sur la lecture, la discussion, la compréhension orale et l'écrit.

Objectifs d'apprentissage :

- comprendre des textes juridiques (arrêts et doctrine) en allemand
- rédiger de simples textes (lettres, argumentations) en allemand
- tenir des conversations en allemand
- maîtriser le vocabulaire juridique allemand.

Compétences transférables : utiliser l'allemand comme outil de travail d'un-e juriste.

Dispositions spéciales pour les étudiant-e-s sans connaissances suffisantes en allemand : les étudiant-e-s qui ont fait une maturité sans allemand, ou qui, en raison du régime scolaire dont elles ou ils ont bénéficié, ne disposent pas d'un niveau d'allemand équivalent à celui exigé de la part d'un-e élève ayant fait sa maturité en Suisse romande, peuvent se faire dispenser du cours régulier et s'inscrire à un cours spécial organisé par le Centre de langues de l'Université de Neuchâtel (CdL). Cela concerne en général des tessinois-e-s ou romand-e-s qui n'ont pas eu d'allemand au lycée, les étudiant-e-s qui ont eu une maturité professionnelle avec passerelle sans allemand, ainsi que des étudiant-e-s qui ont fait leur scolarité à l'étranger et qui ont eu l'allemand comme troisième langue étrangère.

Pour se faire dispenser du cours régulier, une demande adressée à niklaus.meier@unine.ch est nécessaire. Une fois la dispense accordée, l'étudiant-e en question devra s'inscrire au cours du CdL. Le CdL déterminera l'horaire du cours spécial et la matière à examen.

Le cours spécial présuppose des connaissances élémentaires d'allemand (niveau A1). Les étudiant-e-s qui n'auraient aucune base en allemand sont donc obligé-e-s de se préparer à ce cours et de travailler par eux ou elles-mêmes le niveau A1, p. ex. avec les livres suivants : Motive A1, Kursbuch Lektionen 1-8 (Hueber Verlag), ISBN: 978-3-19-001880-2; Motive A1, Arbeitsbuch Lektionen 1-8 (Hueber Verlag), ISBN: 978-3-19-031880-3. Ce matériel est à leur disposition à l'Espace Multimédia d'Autoapprentissage du CdL, salle D69 du bâtiment du 1^{er}-Mars 26.

Semaine de lecture

- Bloc durant la 8^e semaine du semestre d'automne, plan d'études de 1^{re} et 3^e année du Bachelor of Law

Les cours de 1^{re} et 3^e année du Bachelor of Law sont suspendus durant la 8^e semaine du semestre d'automne, à savoir **du 4 au 8 novembre 2019**.

Cette interruption à mi-chemin du semestre n'est nullement assimilable à une période de vacances. Elle doit permettre aux étudiant-e-s de 1^{re} et 3^e année du Bachelor of Law de faire un premier bilan dans leurs études, de détecter d'éventuelles lacunes dans la compréhension de la matière, de rattraper du retard dans l'assimilation des cours ou de compléter leurs connaissances par des lectures complémentaires, de se préparer en vue des épreuves qui se profilent et/ou de se consacrer à la rédaction d'une dissertation de Bachelor. Selon les indications données par chaque professeur-e des matières concernées, les modalités d'occupation de la semaine de lecture peuvent notamment consister en :

- étude et révision des cours vus jusqu'ici
- lectures additionnelles destinées à éclaircir des points non compris en relation avec les cours suivis
- rédaction d'une dissertation de Bachelor of Law
- rédaction de résumés de cours, échanges par groupes d'étudiant-e-s en vue de combler les lacunes de chacun-e
- autres activités ou modalités proposées librement par les professeur-e-s du Bachelor of Law en lien avec leurs matières enseignées au semestre d'automne.

Equipe enseignante : Profs Olivier Guillod, Pascal Mahon, Fanny Matthey, Maria Ludwiczak, Sven Engel, Jean-Philippe Dunand, Numa Graa, Lino Hänni, André Kuhn, François Bohnet, Olivier Hari, Sylvain Marchand, Florence Guillaume, Daniel Kraus, Thierry Obrist, Anne-Sylvie Dupont, Aurélien Witzig, Stéphanie Perrenoud.

B. 2^e année

Droit administratif

ADMINISTRATIVE LAW

VALÉRIE DÉFAGO GAUDIN

- Cours obligatoire de 2^e année du Bachelor of Law
- 4 heures hebdomadaires aux semestres d'automne et de printemps 2019-2020 (12 crédits ECTS)

Contenu : le droit administratif est la branche du droit régissant l'organisation et l'activité de l'Etat. Son objet est de déterminer les structures administratives, l'étendue et les modalités d'exécution des tâches publiques, les moyens d'action de l'Etat et les procédures devant être suivies par celles-ci. Cette branche du droit a la particularité d'être extrêmement vaste quant aux matières qu'elle touche et de reposer dans le même temps sur des fondamentaux qui guident l'organisation et l'activité étatique et régissent les prétentions que les administrés peuvent faire valoir sur le plan subjectif.

La partie du cours, consacrée au droit administratif général (organisation de l'Etat, moyens d'action, grands principes, procédure, biens de l'Etat, responsabilité de l'Etat), occupe le semestre d'automne et la moitié du semestre de printemps. La partie dite spéciale du cours est dédiée à la présentation d'instruments et domaines relevant du droit administratif approfondi (monopoles et concessions, transparence, droit communal). Par ailleurs, un accent est mis tout au long de l'année sur le lien avec les connaissances acquises dans le cours de Droit constitutionnel de première année, en ce qui concerne tout particulièrement les institutions.

Le cours, obligatoire dans le *cursus* de Bachelor, offre une première formation pour les étudiant-e-s et les futur-e-s praticien-ne-s qui seront inmanquablement confronté-e-s dans leur pratique à des actes de l'administration, quel que soit le domaine dans lequel elles ou ils exerceront. Les connaissances acquises sont également, de manière plus générale, indispensables pour comprendre les enjeux politiques et économiques de l'action de l'Etat.

Forme de l'évaluation : l'examen est oral et dure 20 minutes, précédé d'un temps de préparation. Il consiste en la résolution d'un cas pratique. Les étudiant-e-s doivent se munir des textes légaux mentionnés dans le document intitulé « Plan de cours ». Ces documents ne doivent pas être annotés mais peuvent contenir des renvois d'une base légale à une autre. Les ordinateurs, téléphones portables et tous autres objets connectés sont interdits. En cas d'infraction à ces règles, les éléments non admis seront retirés et l'examen peut être réputé échoué.

Documentation : Fiches thématiques, présentations PowerPoint, recueils de jurisprudence et cas pratiques (mis en ligne sur Moodle).

Forme de l'enseignement : l'enseignement hebdomadaire consiste en deux cours de deux heures. L'enseignement est dispensé sous la forme d'exposés *ex cathedra* pour la présentation de certains aspects de la matière et sous la forme de résolution de cas pratiques. L'actualité sera également régulièrement commentée. Un accent particulier sera mis sur les liens entre les différents chapitres du cours.

Equipe enseignante : Prof. Valérie Défago Gaudin, Séverine Beuret, assistante-doctorante, Alen Udovic, assistant-doctorant.

Objectifs d'apprentissage : à l'issue du cours, les étudiant-e-s seront en mesure d'identifier les différents moyens d'action de l'Etat. Elles et ils seront capables de maîtriser les grands principes du droit administratif et de les appliquer à une situation concrète, en en discutant la portée de manière critique. Elles et ils pourront

résoudre un cas pratique en appliquant la séquence rigoureuse des questions pertinentes pour aboutir à une analyse complète fondée sur une motivation pertinente en utilisant le syllogisme.

Compétences transférables : les étudiant-e-s appliqueront leurs connaissances des moyens d'action de l'Etat et des grands principes du droit administratif dans leur activité de praticien-n-e du droit. Elles et ils sauront présenter les enjeux d'une situation juridique sur le plan du droit administratif et seront en mesure de les communiquer oralement.

Droit civil III : Droits réels (descriptif provisoire)

CIVIL LAW III : PROPERTY LAW

N.N.

- Cours obligatoire de 2^e année dans le cadre du Bachelor of Law
- 4 heures hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (6 crédits ECTS)

Objectifs : ce cours vise à permettre aux étudiant-e-s de comprendre la réglementation des droits réels et d'acquérir les outils nécessaires à l'analyse et à la résolution de petits cas pratiques.

Au terme de cet enseignement, les étudiant-e-s doivent être capables de :

- présenter les principes de base en matière de droits réels et d'expliquer leur portée
- définir, d'illustrer, de comparer et de mettre en relation les différentes notions faisant partie de la matière d'examen
- résoudre des cas pratiques qui se posent en matière de droits réels, en étayant la solution proposée.

Contenu : ce cours traite des droits réels, à savoir des relations entre l'être humain et les choses. Il présente tout d'abord les principes régissant la possession et le registre foncier. Il traite ensuite des règles sur la propriété (foncière, mobilière et, dans une moindre mesure, collective). Il analyse enfin le fonctionnement des droits réels limités mobiliers et immobiliers (servitudes, droits de gage et charges foncières). Il mêle théorie et cas pratiques.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. L'étudiant-e peut se munir du Code civil, du Code des obligations et de l'Ordonnance sur le registre foncier (versions de la Chancellerie fédérale ou PDF). Ces documents ne sont admis qu'à la condition qu'ils ne contiennent pas d'autres annotations que des corrections et des renvois d'articles. Ces documents doivent avoir été contrôlés par l'enseignant. Ils sont présentés en entrant dans la salle d'examen. L'utilisation d'ordinateurs, de téléphones connectés, etc. n'est pas autorisée.

En cas d'infraction à ces règles, les étudiant-e-s sont en situation de fraude. Les éléments non admis leur sont retirés et l'examen peut être réputé échoué.

Documentation : la documentation nécessaire au cours est disponible sur *Moodle*.

Forme de l'enseignement : cours et sessions de cas pratiques.

Equipe enseignante : *N.N.*

Droit civil IV : Droit des successions

CIVIL LAW IV : INHERITANCE LAW

FLORENCE GUILLAUME

- Cours obligatoire de 2^e année dans le cadre du Bachelor of Law
- 4 heures hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (6 crédits ECTS)

Contenu : le droit des successions régit la transmission des biens d'une personne à son décès. Le cours traite notamment des matières suivantes :

- la vocation successorale légale (système des parentèles, conjoint-e survivant-e, héritier-ère nécessaire)
- la vocation successorale volontaire (capacité de disposer, modes de disposer, testament et pacte successoral, interprétation des dispositions pour cause de mort)
- la liberté de disposer (réserves héréditaires, quotité disponible)
- l'ouverture et l'acquisition de la succession
- l'administration de la succession (hoirie, exécuteur-trice testamentaire, établissement du patrimoine successoral, calcul de la quotité disponible, rapports et réunions)
- le partage de la succession (masse à partager, modalités et exécution du partage)
- les actions successorales.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures. Seuls documents autorisés : Code civil (version chancellerie jaune), Loi neuchâteloise d'introduction du Code civil, Loi neuchâteloise sur le traitement des actes à cause de mort et son Règlement d'exécution; les annotations suivantes sont autorisées : mises à jour, renvois entre articles, soulignements et références de jurisprudence. Seul matériel autorisé : une calculatrice pour fractions non programmable; aucun ordinateur ni objet connecté n'est autorisé. L'examen porte sur des questions théoriques et des cas pratiques.

Documentation : la documentation, et notamment le plan du cours, est disponible sur *Moodle*. Les fiches thématiques contiennent des références aux textes légaux, à la doctrine et à la jurisprudence, des liens sur des sites Internet, des documents illustrant la matière, des questions théoriques et des cas pratiques. La présentation PowerPoint résume la matière enseignée. Un polycopié d'arrêts topiques est mis à disposition.

Forme de l'enseignement : cours *ex cathedra*, séances d'exercices. Les tutoriels de droit des successions, disponibles sur Internet, complètent l'enseignement.

Equipe enseignante : Prof. Florence Guillaume et un-e assistant-e.

Objectifs d'apprentissage : à l'issue du cours, les étudiant-e-s seront en mesure d'analyser une succession, d'identifier les héritier-ères et de calculer leurs parts héréditaires, de délimiter la liberté de disposer au décès, de conseiller une personne pour anticiper sa successions et d'organiser la transmission de ses biens à son décès, de rédiger et d'interpréter des dispositions pour cause de mort, de conseiller les héritier-ères pour faire valoir leurs droits dans le cadre d'une succession, de prendre les mesures nécessaires pour ouvrir une succession, de partager une succession entre les héritier-ères.

Compétences transférables : les étudiant-e-s appliqueront les connaissances acquises en droit des successions non seulement dans leur activité professionnelle (avocat-e, notaire, autorité administrative, juge, médiateur-trice) mais également dans leur vie privée.

Droit constitutionnel II : Procédure et droits fondamentaux

CONSTITUTIONAL LAW II : PROCEDURE AND HUMAN RIGHTS

PASCAL MAHON

- Cours obligatoire de 2^e année dans le cadre du Bachelor of Law
- 5 heures hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (8 crédits ECTS), dont 2 heures de cours et 3 heures d'exercices

Contenu : donné à raison de 5 heures hebdomadaires sur le semestre d'automne, le cours comporte deux parties : la première traite de la juridiction constitutionnelle en général, avec des exemples tirés de systèmes étrangers et un examen approfondi du système suisse, notamment des recours en matière de droit public au Tribunal fédéral, ainsi qu'un aperçu du régime des recours institué par la Convention européenne des droits de l'homme; la seconde partie est consacrée aux droits fondamentaux : après quelques généralités, elle aborde successivement la garantie constitutionnelle (et conventionnelle : CEDH et Pactes ONU) des droits fondamentaux les plus importants : égalité, liberté personnelle, liberté de la communication, liberté économique, garantie de la propriété, etc.

Le cours s'adresse aux étudiant-e-s du Bachelor of Law de deuxième année, pour lequel-le-s il est obligatoire.

Forme de l'évaluation : le cours fait l'objet d'un examen écrit d'une durée de 2 heures (cas pratique et questions de raisonnement).

Documentation : les supports de cours relatifs à cet enseignement (Les abrégés de la Faculté de droit, Droit constitutionnel I et Droit constitutionnel II) sont en vente auprès de l'ANED. Les autres documents utilisés, notamment concernant les cas pratiques traités aux cours, sont disponibles en ligne, sur le site de la Faculté de droit ou sur Moodle, selon les indications données au début du cours.

Forme de l'enseignement : cours / exercices.

Equipe enseignante : Prof. Pascal Mahon et ses assistant-e-s (pour les exercices).

Objectifs d'apprentissage : ce cours entend poursuivre et approfondir l'acquisition des connaissances fondamentales de droit constitutionnel, en particulier sous l'angle de la juridiction constitutionnelle et des droits fondamentaux. Il doit permettre aux étudiant-e-s d'identifier, d'expliquer et de discuter les mécanismes de protection des droits fondamentaux ainsi que d'illustrer et d'interpréter et de traduire ces droits et leur protection à l'aune de cas concrets. A la différence du cours de droit constitutionnel I de première année, la méthode est essentiellement fondée ici sur l'analyse pratique de cas concrets, au travers d'exercices qui occupent plus des deux tiers du temps à disposition. Cette méthode fait très largement appel à la participation active des étudiant-e-s, que le cours et les exercices cherchent à rendre capables de comprendre et de maîtriser les questions de procédure et de fond liées à la mise en œuvre des droits fondamentaux.

Compétences transférables : les étudiant-e-s sont appelé-e-s à travailler en équipe, par groupes, à gérer des priorités et prendre des initiatives, ainsi qu'à appliquer leurs connaissances à des situations concrètes.

Droit des obligations, partie générale

LAW OF OBLIGATIONS, GENERAL PART

BLAISE CARRON

- Cours obligatoire de 2^e année dans le cadre du Bachelor of Law
- 6 heures hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (9 crédits ECTS)

Contenu : le cours étudie les rapports juridiques entre débiteur et créancier d'une obligation. Il traite ainsi des fondements du droit des obligations, de la formation, des effets (exécution et inexécution), de l'extinction, du transfert et des modalités des obligations, ainsi que de la pluralité des parties. La matière présentée est réglée pour l'essentiel dans la Partie générale du Code des obligations.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 3 heures, qui porte aussi bien sur la matière du présent cours que sur celle du cours de responsabilité civile dispensé sous la responsabilité du Prof. Christoph Müller. Les étudiant-e-s sont autorisé-e-s à avoir avec eux-elles l'édition de la Chancellerie fédérale du CC, du CO et des lois spéciales traitées en cours (p. ex. LCD, LFus) dans une langue officielle. Les textes peuvent comprendre uniquement des soulignages et des surlignages ainsi que des renvois à la jurisprudence et renvois internes chiffrés. Les signets (de séparation uniquement) sont également autorisés, pour autant qu'ils ne contiennent aucune autre information que celle d'indiquer un emplacement.

Documentation : la documentation se compose d'un ouvrage de référence selon les indications données en début de cours. Les autres supports de cours (lectures préparatoires supplémentaires, présentations PowerPoint, recueil d'arrêtés) seront disponibles sur *Moodle*, selon les indications données en début de cours.

Forme de l'enseignement : le cours est donné en plenum. Des séances d'exercices ont lieu régulièrement et illustrent les thèmes abordés en cours. Les étudiant-e-s doivent également présenter en groupe des arrêts tirés de la jurisprudence fédérale ou cantonale.

Equipe enseignante : Blaise Carron, professeur; Aurélie Gandoy, assistante-doctorante; Valentin Botteron, assistant-doctorant.

Objectifs d'apprentissage :

- décrire la théorie générale des obligations, avant tout en droit suisse et dans la perspective des obligations contractuelles
- expliquer les principes, les concepts et les instruments généraux du droit des obligations
- analyser et schématiser des jurisprudences illustrant les institutions étudiées
- expliquer et synthétiser un point de vue
- résoudre des situations concrètes en appliquant les connaissances acquises.

Compétences transférables :

- gérer un projet de manière autonome
- fixer des priorités
- défendre un point de vue
- appliquer ses connaissances à des situations concrètes.

Droit des obligations, Responsabilité civile

LAW OF OBLIGATIONS, TORTS

CHRISTOPH MÜLLER

- Cours obligatoire de 2^e année dans le cadre du Bachelor of Law
- 3 heures hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS)

Contenu : après une introduction portant sur la notion, les délimitations, les fondements et les sources légales de la RC, la première partie du cours est consacrée aux conditions générales, à savoir le préjudice, l'illicéité et le rapport de causalité. La deuxième partie a comme objet la faute comme titre de la responsabilité aquilienne. La troisième partie sera consacrée aux différentes responsabilités objectives simples. La quatrième partie

traitera des responsabilités objectives aggravées et notamment de celle du détenteur d'un véhicule automobile. La cinquième partie aura comme objet la réparation du préjudice. La dernière partie traitera de la pluralité de responsables et du futur droit de la RC.

Forme de l'évaluation : examen écrit dans le cadre de l'examen de la partie générale du droit des obligations.

Documentation : le cours est basé sur l'ouvrage de Christoph Müller, *La Responsabilité civile extracontractuelle*, Bâle 2013; les cas-minute seront publiés sur *Moodle*.

Forme de l'enseignement : méthode socratique combinée avec des séances d'exercices (résolution de cas-minute et analyse d'arrêtés).

Objectifs d'apprentissage :

- identifier les différents types de responsabilités extra-contractuelles
- vérifier les conditions d'application propres à chaque type de responsabilité par rapport à un état de faits
- identifier les enjeux de politique juridique (notamment la répartition de la responsabilité entre l'auteur du préjudice et la victime respectivement leurs assurances)

Compétences transférables :

- développer un raisonnement juridique de manière indépendante
- argumenter une position juridique de façon convaincante

Droit international public

PUBLIC INTERNATIONAL LAW

GIOVANNI DISTEFANO

- Cours obligatoire de 2^e année dans le cadre du Bachelor of Law
- 2 heures hebdomadaires aux semestres d'automne et de printemps 2019-2020 (6 crédits ECTS)

Contenu : les institutions et principes fondamentaux nécessaires pour connaître et comprendre toutes les branches qui composent le droit international public seront étudiés. Cette fresque essentielle de l'ordre international comprendra notamment : les sujets de l'ordre international; le système normatif; les mécanismes de garantie de l'ordre international et plus particulièrement la responsabilité internationale; le règlement pacifique des différends internationaux et l'éviction de la force dans les relations internationales.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures.

Documentation : la lecture de la jurisprudence internationale et d'ouvrages doctrinaux pertinents est requise en complément nécessaire à l'enseignement et en vue de permettre le bon déroulement des séances d'exercices. Des références bibliographiques seront fournies en début d'année.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra, résolution de cas et exercices pratiques, analyse de jurisprudence.

Objectifs d'apprentissage : ce cours d'introduction au droit international public vise la compréhension des phénomènes juridiques internationaux et la démonstration de la place centrale qu'occupe le Droit dans un monde de plus en plus globalisé. Les étudiant-e-s seront ainsi amené-e-s à façonner et à développer leur esprit critique dans l'analyse juridique des relations internationales, en filigrane de la comparaison de l'ordre juridique international avec l'ordre juridique étatique.

Compétences transférables :

- promouvoir la curiosité intellectuelle

- travailler dans un contexte international
- agir sur la base d'un raisonnement éthique

Droit pénal spécial

CRIMINAL LAW, SPECIFIC PROVISIONS

NADJA CAPUS

- Cours obligatoire de 2e année dans le cadre du Bachelor of Law
- 2 heures hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (3 crédits ECTS) données sous forme de cours ex cathedra avec quelques heures d'exercices pratiques
- Ce cours est ouvert aux étudiant-e-s en sciences sociales et économiques

Contenu : le livre deuxième du Code pénal suisse contient les dispositions spéciales, c'est-à-dire les comportements qui ont été érigés en infractions pénales. Ce cours comprend une introduction systématique dans la structure de la partie spéciale et l'analyse des spécificités des infractions choisies parmi les titres du CPS suivants : des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (titre 1), le patrimoine (titre 2), l'honneur et le domaine secret ou privé (titre 3), la liberté (titre 4), l'intégrité sexuelle (titre 5), la paix publique (titre 12) et l'autorité publique (titre 15).

Par ailleurs, des activités sont réalisées en vue d'illustrer la matière et mettre en pratique les connaissances théoriques acquises.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Possibilité pour le ou la candidat-e de se munir d'un exemplaire des lois utiles, version Chancellerie fédérale ou analogue. Sont interdits les notes et le matériel de cours, les manuels de droit et les objets connectés. L'étudiant-e tire au sort une question. En cas de fraude, les documents non admis sont retirés et l'examen peut être réputé échoué.

Documentation : support et présentation powerpoint du cours publiés sur *Moodle*; Corboz Bernard, Les infractions en droit suisse, Volume I, Berne 2002 / Corboz Bernard, Les infractions en droit suisse, Volume II, Berne 2010 / Commentaire romand du Code pénal II, Macaluso et al., Helbing Lichtenhahn, Bâle 2017.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra avec des activités interactives.

Equipe enseignante : Prof. Nadja Capus.

Objectifs d'apprentissage :

- identifier les éléments pertinents d'un cas d'espèce par rapport à un comportement réprimé
- intégrer les trois phases de l'analyse d'une situation concrète (typicité, illicéité, culpabilité)
- distinguer les éléments constitutifs objectifs, subjectifs et les conditions de la punissabilité
- analyser de manière approfondie et interpréter les éléments constitutifs de l'infraction
- comprendre l'articulation entre la partie générale du CP et la partie spéciale

Compétences transférables :

- appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- résoudre une problématique en appliquant le syllogisme juridique

Outils informatiques

IT TOOLS

SVEN ENGEL

- Cours facultatif du 3^e semestre dans le cadre du Bachelor of Law
- Cours online : 3 blocs de deux périodes au semestre d'automne 2019

Objectifs : le cours « Outils informatiques » du 3^e semestre complète le cours de « Recherche juridique informatisée » du 1^{er} semestre.

Il a pour but d'approfondir les techniques et les stratégies de recherche dans les bases de données juridiques, techniques sans lesquelles des résultats satisfaisants sont difficiles à obtenir pour le ou la juriste.

Contenu : le cours est constitué de trois modules. Le premier module est consacré aux moteurs de recherche dit « simples », mais de type non « googleien ». Le deuxième module est consacré aux moteurs de recherche dit « complexes », permettant l'utilisation d'expressions de type booléennes. Le troisième module est consacré à l'approfondissement de la connaissance et de la maîtrise du moteur de recherche du Tribunal fédéral.

Forme de l'évaluation : ce cours, facultatif, ne fait l'objet d'aucune évaluation. Reste que, dès lors qu'il s'agit d'apprendre à maîtriser des outils de recherche tout à fait nécessaires aux juristes - une bonne connaissance de Google ne permet pas, et de loin, d'obtenir des résultats suffisamment précis et pertinents pour la ou le juriste professionnel-le - la participation à ce cours est vivement recommandée.

Documentation : des tableaux synoptiques et des résumés sont distribués durant le cours au fur et à mesure de l'avancement de la matière.

Forme de l'enseignement : cours en salle informatique.

Equipe enseignante : Sven Engel.

Objectifs d'apprentissage :

- expérimenter et gérer les moteurs de recherche complexes
- concevoir une recherche efficace dans les principales bases de données

Compétences transférables :

- conceptualiser une question pour en trouver la réponse avec les outils informatisés

Séminaire intensif

INTENSIVE SEMINAR

MM. GIOVANNI DISTEFANO, JEAN-PHILIPPE DUNAND, PASCAL MAHON, MME FANNY MATTHEY (RESPONSABLE) ET M. LINO HÄNNI (RESPONSABLE)

- Cours bloc obligatoire du 3^e semestre dans le cadre du Bachelor of Law
- Organisé sur une semaine (8^e semaine du semestre d'automne 2019)

Contenu : le séminaire intensif se construit autour d'un cas pratique dans un domaine ciblé. Les étudiant-e-s sont amené-e-s à réunir les informations de base et à acquérir une compréhension commune d'une thématique précise touchant à divers domaines du droit, puis à mettre en œuvre ces connaissances à travers des exercices favorisant

l'interaction et la réflexion stratégique (par ex. défense des intérêts d'un-e client-e- avec médiation ou action en justice, élaboration d'un projet d'acte législatif, négociation d'un contrat, etc.).

Forme de l'évaluation : la participation de chaque étudiant-e au séminaire intensif inclus dans le plan d'études de 2^e année du Bachelor of Law est appréciée sous la forme d'une attestation (Réussite/Echec) remise par les enseignants responsables au Secrétariat de la Faculté de droit.

La participation de chaque étudiant-e à toutes les séances du séminaire intensif est obligatoire. En outre, la réussite du séminaire intensif dépend de la participation active et des prestations fournies par chaque étudiant-e, individuellement et en groupe (pertinence des moyens et des arguments, méthodologie, intensité du travail, apport individuel, force de conviction, esprit d'initiative, participation active, collégialité).

En cas d'échec au séminaire intensif de 2^e année Bachelor, l'étudiant-e dispose encore de deux tentatives.

2^e tentative : l'étudiant-e doit participer au séminaire intensif organisé l'année suivante, auquel il ou elle sera réinscrit-e d'office par le Secrétariat.

3^e tentative : l'étudiant-e est soumis-e par un-e enseignant-e responsable du séminaire intensif à un examen oral de 15 minutes sur la matière du dernier séminaire intensif organisé.

L'étudiant-e qui échoue trois fois est éliminé-e des études du Bachelor of Law.

Documentation : la documentation sera mise à disposition sur *Moodle* au début du séminaire.

Forme de l'enseignement : l'accent est mis sur le travail en groupe des étudiant-e-s. En début de semaine, un mandat précis leur sera remis. Il s'agira ensuite d'acquérir les notions théoriques, puis de définir comment atteindre les objectifs fixés dans leurs mandats. Les étudiant-e-s seront invité-e-s à rendre compte par écrit des choix opérés et de la stratégie envisagée, puis à mettre en pratique ces notions dans le cadre d'un débat juridique (p. ex. négociation, débats contradictoires, session législative). Leurs prestations seront évaluées aussi bien du point de vue du fond que de la forme et feront l'objet d'un retour tout au long de la semaine.

Equipe enseignante : Mme Fanny Matthey et M. Lino Hänni (responsables), Profs Giovanni Distefano, Jean-Philippe Dunand, Pascal Mahon.

Les assistant-e-s des chaires impliquées ou d'autres chaires contribueront à l'encadrement des étudiant-e-s.

Objectifs d'apprentissage :

- identifier les sources du droit pertinentes pour une thématique précise
- analyser un cas pratique et en déterminer les principaux enjeux juridiques
- traduire un mandat politique, économique ou social en termes juridiques
- mettre en place une stratégie en vue d'atteindre les objectifs fixés par le mandat
- dialoguer avec d'autres parties en vue de parvenir à un accord
- rédiger un accord, un acte de procédure ou un acte législatif
- convaincre au cours d'un débat contradictoire

Compétences transférables :

- gérer un projet
- travailler en équipe
- fixer des priorités
- prendre des initiatives
- appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- mettre en œuvre une stratégie ; adapter sa stratégie à un contexte changeant
- s'exprimer clairement

C. 3^e année

Droit des assurances sociales

SOCIAL SECURITY LAW

ANNE-SYLVIE DUPONT

- Cours obligatoire de 3^e année dans le cadre du Bachelor of Law
- 2 heures hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (3 crédits ECTS)

Contenu : après une brève présentation de l'histoire et du développement du droit suisse de la sécurité sociale, le cours présente les notions générales et les principes généraux contenus dans la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA), en particulier les risques sociaux, avant d'aborder les lois qui régissent les principales branches des assurances sociales : assurance-vieillesse et survivants (LAVS), assurance-invalidité (LAI), prévoyance professionnelle (LPP), assurance-maladie (LAMal), assurance-accidents (LAA) et assurance-chômage (LACI). Dans la mesure nécessaire, les projets législatifs ainsi que les révisions en cours sont présentés et discutés en cours. La matière est complétée par les travaux interdisciplinaires de droit du travail et de la protection sociale.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, sans temps de préparation. Les étudiant-e-s peuvent avoir à disposition les textes des lois étudiées, raisonnablement annotés. Tout autre matériel est interdit, de même que les objets connectés.

Documentation : les documents de cours sont mis régulièrement à disposition des étudiant-e-s (portail de cours Moodle). Ils comprennent, notamment, un document de l'OFAS (tableaux synoptiques) et les présentations PowerPoint de la matière traitée durant les cours. Certains points sont complétés par des capsules vidéo. Des précisions seront données à ce sujet lors du premier cours.

Forme de l'enseignement : cours *ex cathedra*, avec cas pratiques intégrés.

Equipe enseignante : la professeure et ses assistant-e-s.

Objectifs d'apprentissage :

- distinguer les événements déclenchant l'intervention des assurances sociales (risques sociaux)
- identifier les assurances sociales susceptibles d'intervenir dans un cas concret
- formuler les hypothèses nécessaires à la résolution d'un cas pratique
- expliquer les dispositions légales applicables au cas concret

Compétences transférables : appliquer ses connaissances à des situations concrètes.

Droit des contrats

CONTRACT LAW

CHRISTOPH MÜLLER

- Cours obligatoire de 3^e année dans le cadre du Bachelor of Law
- 4 heures hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (6 crédits ECTS), dont 2 heures de cours *ex cathedra* et 2 heures de résolution de cas pratiques et d'analyse d'arrêtés

Contenu : le cours porte sur les diverses espèces de contrats, notamment sur le contrat de vente (art. 184ss CO; CVIM), le contrat de bail (art. 253ss CO), le contrat d'entreprise (art. 363ss CO), le contrat de mandat (art.

394ss CO), le crédit à la consommation ainsi que quelques contrats innommés comme la franchise et l'affacturage. Le cours comprend des exercices pratiques (cas minute) servant à appliquer les connaissances théoriques acquises.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (question théorique et/ou résolution d'un ou de plusieurs cas pratiques), précédé d'un temps de préparation.

Documentation : le cours se base sur l'ouvrage de Christoph Müller, Contrats de droit suisse, Berne 2012 (une nouvelle édition est en cours de préparation et devrait être disponible pour le semestre de printemps 2020); les cas-minute seront publiés sur *Moodle*.

Forme de l'enseignement : méthode socratique combinée avec des séances d'exercices (résolution de cas-minute et analyse d'arrêts).

Objectifs d'apprentissage :

- identifier les différents types de contrats
- expliquer leur conclusion, leur exécution
- les conséquences de leur mauvaise exécution ainsi que leur fin; comprendre les liens entre partie générale et la partie spéciale du Code des obligations

Compétences transférables :

- développer un raisonnement juridique de manière indépendante
- argumenter une position juridique de façon convaincante

Droit des sociétés

CORPORATE LAW

OLIVIER HARI

- Cours obligatoire de 3^e année dans le cadre du Bachelor of Law
- 2 heures hebdomadaires au semestre d'automne 2019 et 4 heures hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (9 crédits ECTS)

Objectifs : à l'issue du cours de droit des sociétés, les étudiant-e-s sont en mesure d'expliquer et comparer les différentes formes de sociétés existant en droit suisse, d'évaluer les risques pour l'entrepreneur en fonction de chaque forme de société, et de recommander un type de société en fonction de l'activité déployée.

Contenu : les éléments suivants seront traités dans le cadre de ce cours :

- partie générale : notions d'entreprise et de société, numerus clausus des formes de sociétés, registre du commerce et raisons de commerce
- sociétés de personnes (société simple, société en nom collectif, société en commandite)
- société anonyme et introduction à la réglementation applicable aux sociétés cotées en bourse
- société à responsabilité limitée
- société coopérative
- assainissement d'entreprises commerciales
- introduction aux formes de restructurations de sociétés prévues par la loi sur la fusion.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 3 heures (trois parties : questions théoriques, cas pratiques, et rédaction d'actes). Seuls les textes de lois (version de la Chancellerie fédérale), raisonnablement annotés, peuvent être consultés pendant l'examen. Les objets connectés ne sont pas admis.

Documentation : diapositives, modèles et schémas (disponibles sur le portail *Moodle*), polycopié Adroit.

Forme de l'enseignement : cours *ex cathedra* complétés par des séances de travail (résumés d'arrêts, exercices notamment).

Equipe enseignante : Prof. Olivier Hari.

Droit du travail général

LABOUR LAW, GENERAL PART

JEAN-PHILIPPE DUNAND

- Cours obligatoire de 3^e année dans le cadre du Bachelor of Law
- 2 heures hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (3 crédits ECTS), comprenant des cours *ex cathedra*, des exercices, des commentaires d'arrêts

Contenu : sont notamment évoqués le contrat de travail soumis au droit privé, les rapports de travail de droit public, la loi fédérale sur le travail, ainsi que le droit collectif du travail. Un accent particulier est mis sur l'analyse des principales règles du code des obligations sur le contrat individuel de travail (art. 319 ss CO) et, notamment, sur les obligations du travailleur, les obligations de l'employeur et la fin des rapports de travail.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures. Seul ouvrage autorisé, sans annotation : Jean-Philippe Dunand, Rémy Wyler, Anne-Sylvie Dupont et Bettina Kahil-Wolff, Recueil de textes en droit du travail, Bâle / Genève / Munich, 2017. Pas d'ordinateur et pas d'objets connectés.

Documentation : un support de cours est en vente auprès de l'ANED. Les textes légaux sont assemblés dans : Jean-Philippe Dunand, Rémy Wyler, Anne-Sylvie Dupont et Bettina Kahil-Wolff, Recueil de textes en droit du travail, Bâle / Genève / Munich, 2017.

Forme de l'enseignement : cours *ex cathedra*, exercices et commentaires d'arrêts.

Enseignant : Professeur Jean-Philippe Dunand.

Objectifs d'apprentissage :

- acquisition de terminologie et de règles
- capacité à analyser, comparer, découvrir, interpréter, critiquer, former des jugements, anticiper, catégoriser et synthétiser

Compétences transférables :

- appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- générer des idées nouvelles et gérer des priorités

Droit européen institutionnel

EU INSTITUTIONAL LAW

EVELYNE CLERC)

- Cours obligatoire de 3^e année dans le cadre du Bachelor of Law
- 4 heures hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (6 crédits ECTS)

Contenu : après une introduction consacrée à l'origine, aux objectifs et au statut de l'Union européenne, ce cours est subdivisé en trois parties. La première partie porte sur les sources du droit de l'Union et leurs caractéristiques, les rapports qu'entretient le droit de l'Union avec celui des Etats membres (primauté, applicabilité directe, effet direct, autonomie, responsabilité) et avec le droit international public, ainsi que les mécanismes de transposition et d'application du droit de l'Union par les Etats membres. La deuxième partie relative au système institutionnel englobe les compétences et moyens d'action de l'UE, la composition, le fonctionnement et les attributions des institutions européennes, ainsi que le processus décisionnel, y compris pour la conclusion d'accords internationaux avec des Etats tiers (comme la Suisse). La troisième partie traite de la mise en œuvre juridictionnelle du droit de l'Union par la Cour de justice (renvoi préjudiciel, recours en manquement, recours en annulation, recours en carence et recours en indemnité, avis).

Forme de l'évaluation : l'examen a lieu selon un mode alternatif d'évaluation, annexé au plan d'études. Il consiste en deux contrôles continus organisés à la mi-semester (2 heures) et à la fin du semestre (2 heures). La date du test de mi-semester figure dans le plan du cours. La note finale résulte de l'addition des deux contrôles continus. La participation active durant le cours est, le cas échéant, prise en compte comme facteur d'amélioration de la note finale. En cas d'échec au mode alternatif d'évaluation, la deuxième tentative consiste en un examen oral de 15 minutes portant sur un cas pratique, précédé d'un temps de préparation. En cas de nouvel échec, la dernière tentative est aussi un examen oral. Seule la réglementation, indiquée dans le plan du cours figurant sur Moodle, est autorisée lors de l'examen, dans un format papier. Des annotations usuelles limitées sont acceptées (soulignement, renvois d'articles, ajout de 1 ou 2 mots max., aucun nom d'arrêt). La détention d'un ordinateur, d'un autre appareil de communication électronique ou d'une montre est interdite durant l'examen.

Documentation : le site Moodle du cours contient le plan du cours, la réglementation, les supports de cours ainsi que des informations complémentaires.

Forme de l'enseignement : La méthode d'enseignement familiarise les étudiant-e-s avec les traités et le droit dérivé ainsi que les arrêts importants de la Cour de justice de l'UE. Elle inclut des cours ex cathedra et des séances de cas pratiques consacrés aux principales subdivisions du cours.

Equipe enseignante : Prof. Evelyne Clerc.

Objectifs d'apprentissage :

- Identifier et utiliser les différentes sources du droit de l'Union dans les traités, la Charte des droits fondamentaux, le droit dérivé, les accords internationaux et la jurisprudence, et distinguer quelle(s) fonction(s) remplit une règle de droit particulière au sein de la hiérarchie de l'ordre juridique européen
- Expliquer correctement les caractéristiques particulières du droit de l'Union dans un ordre juridique à plusieurs niveaux, ses mécanismes de mise en œuvre dans le droit interne des Etats membres ainsi que ses interactions avec le droit international public et les instruments internationaux de protection des droits fondamentaux
- Reconnaître si un état de fait relève des compétences du niveau européen ou du niveau national
- Distinguer les fonctions des différentes institutions européennes et les processus d'élaboration du droit de l'Union
- Trouver quels acteurs sont compétents pour corriger une situation contraire au droit de l'Union
- Comprendre les mécanismes de mise en œuvre juridictionnels et maîtriser les règles applicables aux principales voies de recours à la Cour de justice de l'UE
- Décrire avec précision et analyser des problèmes factuels et juridiques simples, trouver les règles topiques dans la réglementation et la jurisprudence et appliquer ces règles sur la base d'un raisonnement logique afin de résoudre de manière autonome des cas pratiques de droit de l'Union, seul ou en coopération avec d'autres étudiant-e-s
- Présenter oralement, de manière claire, synthétique et efficace, les différents aspects d'un problème de droit européen institutionnel et défendre une solution sur la base d'une argumentation juridique persuasive

- Evaluer les forces et faiblesses de différents arguments juridiques soutenus pour répondre à une question pratique
- Evaluer de manière ouverte et critique la genèse et l'évolution du processus d'intégration européenne dans une perspective juridique

Compétences transférables :

- Traiter une masse d'informations en un temps limité et en présenter un résultat de manière claire et précise
- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- Travailler dans un environnement international en mettant en relation différents cadres culturels et normatifs
- Développer une argumentation scientifique claire supportée par un raisonnement logique
- Présenter et défendre oralement une argumentation personnelle

Droit fiscal suisse

SWISS TAX LAW

THIERRY OBRIST

- Cours obligatoire de 3^e année dans le cadre du Bachelor of Law
- 2 heures hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (3 crédits ECTS)

Objectifs : ce cours a pour objectif de donner aux étudiant-e-s un aperçu des principes régissant la fiscalité suisse et des différents types d'impôts existants en Suisse.

Au terme du cours, les étudiant-e-s seront en mesure d'identifier des situations présentant un risque fiscal en lien avec des personnes physiques ou morales et de proposer des mesures en vue de réduire ces risques.

Contenu : dans la première partie du cours, les étudiant-e-s verront différents aspects de la fiscalité tels que son lien avec les principes constitutionnels, la répartition des compétences dans le domaine fiscal, les différentes catégories de prélèvements publics et les différents buts que poursuit la fiscalité. Dans une seconde partie, les étudiant-e-s seront familiarisé-e-s avec les impôts directs que sont l'impôt sur le revenu, sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital. La troisième partie du cours traitera de la fiscalité des entreprises en prenant en compte l'imposition des investissements faits dans des sociétés de capitaux, alors que la quatrième partie se concentrera sur les autres impôts existants en Suisse, en particulier l'impôt sur les successions et les donations, l'impôt sur les gains immobiliers, les droits de mutation, l'impôt anticipé, les droits de timbre et la taxe sur la valeur ajoutée.

Tout au long du cours, un regard particulier sera porté sur l'actualité qui est souvent très riche dans le domaine de la fiscalité. Nous prendrons en particulier en compte les différentes initiatives populaires sur lesquelles le peuple suisse sera amené à se prononcer pendant le semestre.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Les étudiant-e-s peuvent prendre à l'examen toutes les lois, ordonnances et circulaires, avec éventuels renvois (chiffres uniquement) à d'autres bases légales et/ou mises en évidence (sous-lignage/couleurs), sans ordinateur, ni téléphone connecté.

Documentation : les présentations PowerPoint, arrêts, articles de doctrine et documents administratifs (circulaires, lettre-circulaires, notices, etc.) sont consultables sur *Moodle*. Tous les cours sont filmés et les vidéos sont mises en ligne sur *Moodle* la semaine suivant le cours.

En outre, les étudiant-e-s peuvent se procurer deux livres qui les aideront à préparer les examens, à savoir Obrist Thierry, Introduction au droit fiscal suisse, Collection les Abrégés, 2015 et Obrist Thierry, Recueil de cas pratiques en droit des affaires, droit fiscal et droit commercial, 2014.

Forme de l'enseignement : cours *ex cathedra* agrémenté de nombreux exemples pratiques et commentaires d'arrêts. Les étudiant-e-s sont encouragé-e-s à suivre les travaux interdisciplinaires de droit des affaires dont le volet fiscal fait partie intégrante du cours.

Enseignant : Prof. Thierry Obrist.

Drroit international privé

PRIVATE INTERNATIONAL LAW

FLORENCE GUILLAUME

- Cours obligatoire de 3^e année dans le cadre du Bachelor of Law
- 2 heures hebdomadaires aux semestres d'automne et de printemps 2019-2020 (6 crédits ECTS)

Contenu : le droit international privé a pour fonction de coordonner les ordres juridiques nationaux qui sont susceptibles d'être concernés par une relation internationale entre individus et/ou sociétés commerciales. La matière est régie essentiellement par des règles de droit national qui permettent non seulement de déterminer le droit applicable aux relations internationales de droit privé, mais également de régler les questions relevant de la procédure internationale (compétence internationale des tribunaux et des autorités, reconnaissance et exécution des décisions étrangères, entraide judiciaire internationale en matière civile). Cet enseignement est consacré à la Loi fédérale sur le droit international privé et aux principales conventions de droit international privé ratifiées par la Suisse, notamment la Convention de Lugano.

Le cours du semestre d'automne est consacré à l'acquisition des principes généraux du droit international privé :

- le droit applicable
- la compétence internationale des tribunaux et des autorités
- la reconnaissance et l'exécution des décisions étrangères
- l'entraide judiciaire internationale en matière civile.

Le cours du semestre de printemps présente un panorama des règles de droit international privé applicables dans une sélection de matières telles que :

- les relations entre époux (ou entre partenaires enregistrés)
- les relations entre parents et enfants
- les successions
- les droits réels
- le droit des obligations.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Le seul document autorisé pour l'examen est le Recueil de textes « Procédure civile, Exécution forcée, Droit international privé » (F. Bohnet/ F. Guillaume (édit.), Helbing & Lichtenhahn) ou le Recueil de textes « Droit international privé » (A. Bucher/ F. Guillaume (édit.), Helbing & Lichtenhahn); les annotations suivantes sont autorisées : mises à jour, renvois entre articles, soulignements et références de jurisprudence. Aucun objet connecté n'est autorisé. L'examen porte sur des questions théoriques et des cas pratiques.

Documentation : l'« Abrégé de droit international privé – Principes généraux » (F. Guillaume, Helbing & Lichtenhahn) constitue le support du cours du semestre d'automne. Le reste de la documentation, et notamment le plan du cours, est disponible sur *Moodle*. Les fiches thématiques contiennent des références aux textes légaux, à la doctrine et à la jurisprudence, des liens sur des sites Internet, des documents illustrant la matière, des questions théoriques et des cas pratiques. La présentation PowerPoint résume la matière enseignée. Un polycopié d'arrêts topiques est mis à disposition.

Forme de l'enseignement : cours *ex cathedra*, séances d'exercices. Les tutoriels de droit international privé, disponibles sur Internet, complètent l'enseignement.

Equipe enseignante : Prof. Florence Guillaume et un-e assistant-e.

Objectifs d'apprentissage : à l'issue du cours, les étudiant-e-s seront en mesure de qualifier une relation internationale de droit privé, d'identifier les règles de droit international privé applicables, d'analyser les questions juridiques qui se posent dans un contexte international, d'appliquer les règles de droit international privé en vue de :

- **déterminer la compétence des tribunaux et des autorités d'un Etat**
- **établir le droit applicable**
- **procéder à la reconnaissance et l'exécution d'une décision étrangère**
- **mettre en oeuvre une procédure d'entraide internationale en matière civile**

Compétences transférables : les étudiant-e-s appliqueront les connaissances et la méthodologie, notamment la capacité d'analyse et de raisonnement juridique, acquises en droit international privé dans leur activité professionnelle (avocat-e, notaire, autorité administrative, juge, médiateur-trice, organisation internationale). Cet enseignement amène également les étudiant-e-s à questionner et relativiser les connaissances juridiques acquises dans un contexte sans élément d'extranéité en les sensibilisant aux différences entre les ordres juridiques, ce qui leur permet de percevoir les perspectives offertes par le droit comparé.

Exécution forcée

INSOLVENCY AND BANKRUPTCY

SYLVAIN MARCHAND

- Cours obligatoire de 3^e année dans le cadre du Bachelor of Law
- 4 heures hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (6 crédits ECTS)

Contenu : le cours d'exécution forcée porte sur les procédures conduisant à la réalisation forcée des biens d'un débiteur pour désintéresser un créancier poursuivant (saisie) ou l'ensemble des créanciers du débiteur (faillite). La première partie du cours est consacrée à une présentation générale de la procédure de poursuite, des différents protagonistes impliqués dans une telle procédure et de la procédure préalable par laquelle toute procédure de poursuite commence. La deuxième partie du cours traite de la saisie, c'est-à-dire du processus de recouvrement des créances contre un débiteur qui n'est pas inscrit au registre du commerce. La troisième partie du cours concerne la faillite et, notamment, l'ouverture de la faillite, la constitution des masses passives et actives, la procédure de faillite à proprement parler et la poursuite pour effets de change. Cette partie du cours se termine par un bref aperçu de la faillite internationale et des procédures concordataires.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. La documentation est libre, et le ou la candidat-e peut utiliser son ordinateur, tout contact avec l'extérieur étant cependant interdit pendant la préparation et l'examen.

Documentation : S. Marchand, Précis de droit des poursuites, 2^e éd. Schulthess 2013. Un polycopié de cas pratiques et de schémas récapitulatif est en outre disponible.

Forme de l'enseignement : 2 heures : cours *ex cathedra* (exposé de la matière et explication des schémas du support de cours) et 2 heures : séance de travail (résolution de cas pratiques).

Equipe enseignante : Prof. Sylvain Marchand.

Objectifs d'apprentissage :

- connaissances et compréhension
- application des connaissances et de la compréhension

Compétences transférables :

- communiquer, traiter, gérer et générer l'information
- appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- générer des idées nouvelles (créativité)

Philosophie du droit

PHILOSOPHY OF LAW

N.N.

- Cours obligatoire de 3^e année dans le cadre du Bachelor of Law
- 2 heures hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (3 crédits ECTS)

Contenu : dans une première partie, le cours s'attachera à l'étude des grands courants de pensée qui traversent la philosophie du droit. Il s'agira de proposer aux étudiant-e-s une présentation synthétique d'une sélection d'auteurs importants. Dans une seconde partie, plus thématique, il s'agira d'étudier et de comprendre, à travers l'étude de cas concrets, l'existence d'implications théorico-philosophiques dans le travail des acteurs juridiques, en particulier des juges. Les deux parties du cours (historique/thématique) se font écho et se complètent. Elles permettront de faire des liens entre la théorie du droit et la pratique du droit.

Cet enseignement privilégiera une approche dynamique favorisant l'interaction entre les étudiant-e-s et l'enseignant-e, l'échange, la discussion. Les étudiant-e-s seront donc vivement encouragé-e-s à prendre la parole. L'enseignant-e se réserve en outre la possibilité d'inviter un-e intervenant-e à s'exprimer dans le cadre du cours, ou d'organiser des présentations orales d'étudiant-e-s et/ou une séance de réflexion à travers la projection d'extraits de films, autour des questions soulevées dans la seconde partie du cours.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Tirage au sort d'un sujet, lequel peut être soit une question de cours, soit un commentaire de texte.

Aucun document ou objet connecté n'est autorisé lors de l'examen.

Documentation : documents à lire (extraits d'ouvrages, d'articles de doctrine et/ou de jurisprudence) en préparation de chaque séance. Les textes seront mis en ligne au fur et à mesure sur *Moodle* et les lectures seront obligatoires.

Contact : sevane.garibian@unine.ch

Objectifs d'apprentissage : ce cours a pour objectif d'expliquer le lien qui unit la philosophie du droit à la pratique du droit. Il vise à montrer que la philosophie du droit est un instrument essentiel à la connaissance du droit positif, et non une évasion vers un droit idéal. Ce qui est visé ici, c'est la sensibilisation des étudiant-

e-s au fait que toute résolution d'un problème de droit peut révéler des enjeux théoriques fondamentaux ; de même que l'approche philosophique peut éclairer des conflits d'ordre juridique. Au-delà des connaissances, le cours incite aussi à la réflexion critique. Il invite à poser un autre regard sur le droit, ses modes de création et son interprétation.

Compétences transférables :

- développement de l'esprit analytique et logique, capacité à problématiser et faire des liens, consolidation du raisonnement et de l'argumentation
- déploiement du regard critique et réflexif, encouragement à la contextualisation et à la curiosité intellectuelle
- capacité à travailler dans un esprit d'équipe et de solidarité

Principes généraux de la propriété intellectuelle

GENERAL PRINCIPLES OF INTELLECTUAL PROPERTY

DANIEL KRAUS

- Cours obligatoire de 3^e année dans le cadre du Bachelor of Law et cours obligatoire de mise à niveau pour le Master en innovation, orientations management de la R&D et innovation & sociétés
- 2 heures hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (3 crédits ECTS)

Contenu : en guise d'introduction, il est procédé à l'étude du système de la propriété intellectuelle (propriété littéraire et artistique et propriété industrielle) et de ses sources, avec un accent particulier mis sur les principales conventions internationales (Accord ADPIC, Convention de Berne, Traités de l'OMPI (WCT/WPPT), Convention de Paris, Convention sur le brevet européen, etc.), les organisations qui les gèrent (OMPI, OMC, etc.), et les grands principes instaurés par ces conventions internationales. L'effet uniformisateur du droit international de la propriété intellectuelle et la création dans ce cadre de principes généraux « universellement » valables sont abordés. Dans une seconde partie, le cours aborde les bases du droit des marques, du droit d'auteur, du droit des designs et du droit des brevets.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (en principe une question théorique et une question pratique), précédé d'un temps de préparation. Seules les versions imprimées des conventions et lois sont autorisées à l'examen, à l'exclusion de tout moyen électronique. Les annotations autorisées se limitent à des marquages de couleur et des renvois d'un article à un autre. Toute infraction à ces règles constitue une situation de « fraude », auquel cas les éléments non admis seront retirés et l'examen pourra être réputé échoué.

Documentation : le cours ne comporte pas de polycopié. En fonction des sujets traités, des documents sont mis à la disposition des étudiant-e-s sur la plate-forme *Moodle*.

Forme de l'enseignement : cours *ex cathedra* dans lequel la participation active des étudiant-e-s est souhaitée et encouragée; le cours est agrémenté de plusieurs exercices pratiques.

Equipe enseignante : Prof. Daniel Kraus.

Objectifs d'apprentissage :

- identifier et comprendre les principaux enjeux économiques, sociaux et juridiques de la propriété intellectuelle
- développer un raisonnement juridique complet dans un cas concret de droit de la propriété intellectuelle
- évaluer les implications de l'application d'une règle de droit de la propriété intellectuelle à une situation donnée

- expliquer une problématique et une solution juridique concrète de propriété intellectuelle à des juristes et des non-juristes
- anticiper les opportunités et les risques liés aux différents types de droits de propriété intellectuelle

Compétences transférables : appliquer ses connaissances à des situations concrètes

Procédure civile

CIVIL PROCEDURE

FRANÇOIS BOHNET

- Cours obligatoire de 3^e année dans le cadre du Bachelor of Law
- 2 heures hebdomadaires aux semestres d'automne et de printemps 2019-2020 (6 crédits ECTS)

Contenu : le cours se penche tout d'abord, à l'aide de cas tirés de la jurisprudence, sur cinq questions essentielles à la compréhension du procès civil et dont la résolution est nécessaire lors de la préparation du procès : (1) où agir ? (2) qui et contre qui ? (3) comment ? (4) quand ? et (5) pourquoi se justifie-t-il d'agir ?

Le cours s'intéresse ensuite au déroulement du procès et à ses différentes phases, de l'introduction de l'instance au jugement, et aux voies de recours.

A de nombreuses occasions, les étudiant-e-s seront confronté-e-s à diverses situations tirées de la pratique leur permettant de mieux saisir le processus judiciaire.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes. Dans la mesure où l'examen consiste en l'analyse d'un cas pratique et de questions juridiques lui étant liées, chaque étudiant-e bénéficie d'un temps de préparation pendant lequel il ou elle peut consulter l'abrégé de procédure civile et la procédure civile en schémas, ses notes personnelles et les lois examinées lors du cours. Des exemples de cas d'examen se trouvent sur *Moodle*.

Documentation : un abrégé, l'ouvrage la procédure civile en schémas, un recueil de lois et un recueil d'arrêts et d'exercices sont à disposition des étudiant-e-s.

Les sites internet www.tribunauxcivils.ch, www.droitenschémas.ch et www.droitetcinema.ch créés par la Faculté sont utilisés dans le cadre du cours.

Forme de l'enseignement : participation active des étudiant-e-s.

Objectifs d'apprentissage : ce cours vise à sensibiliser les étudiant-e-s à l'importance de la procédure civile dans notre système de droit privé dans la mesure où elle met en œuvre et forme le droit substantiel. Il permet d'expliquer les mécanismes du procès civil aux étudiant-e-s, de telle sorte qu'ils ou elles puissent en saisir aussi bien les fondements théoriques que leurs applications pratiques.

Compétences transférables : ce cours permet de développer la capacité des étudiant-e-s à appliquer leurs connaissances théoriques à des situations concrètes.

Travaux interdisciplinaires de droit du travail et de la protection sociale

INTERDISCIPLINARY EXERCISES ON LABOUR LAW AND SOCIAL SECURITY

STÉPHANIE PERRENOUD ET AURÉLIEN WITZIG

- Séances d'exercices transversaux de 3^e année dans le cadre du Bachelor of Law
- 1 heure hebdomadaire au semestre d'automne 2019

Objectifs : les séances de travaux interdisciplinaires servent à compléter les connaissances théoriques et pratiques acquises dans les cours du cursus de Bachelor of Law. Elles permettent aux étudiant-e-s d'apprendre à appliquer les règles de droit à des cas concrets et à résoudre des cas pratiques dans une perspective interdisciplinaire.

Contenu : résolution de cas pratiques et lecture critique de jurisprudence présentant des questions juridiques relevant de plusieurs matières du droit, dans une perspective interdisciplinaire.

Forme de l'évaluation : les travaux interdisciplinaires ne font pas l'objet d'une évaluation indépendante. La matière des travaux interdisciplinaires de droit du travail et de la protection sociale est évaluée dans le cadre des examens des branches concernées, à savoir :

- Droit du travail général
- Droit des assurances sociales.

Documentation : les lectures préparatoires sont indiquées au début du cours.

Forme de l'enseignement : séances d'exercices.

Equipe enseignante : Stéphanie Perrenoud et Aurélien Witzig, en collaboration avec les professeurs Anne-Sylvie Dupont et Jean-Philippe Dunand.

Semaine de lecture

- Bloc durant la 8^e semaine du semestre d'automne, plan d'études de 1^{re} et 3^e année du Bachelor of Law

Les cours de 1^{re} et 3^e année du Bachelor of Law sont suspendus durant la 8^e semaine du semestre d'automne, à savoir **du 4 au 8 novembre 2019**.

Cette interruption à mi-chemin du semestre n'est nullement assimilable à une période de vacances. Elle doit permettre aux étudiant-e-s de 1^{re} et 3^e année du Bachelor of Law de faire un premier bilan dans leurs études, de détecter d'éventuelles lacunes dans la compréhension de la matière, de rattraper du retard dans l'assimilation des cours ou de compléter leurs connaissances par des lectures complémentaires, de se préparer en vue des épreuves qui se profilent et/ou de se consacrer à la rédaction d'une dissertation de Bachelor. Selon les indications données par chaque professeur-e des matières concernées, les modalités d'occupation de la semaine de lecture peuvent notamment consister en :

- étude et révision des cours vus jusqu'ici
- lectures additionnelles destinées à éclaircir des points non compris en relation avec les cours suivis
- rédaction d'une dissertation de Bachelor of Law
- rédaction de résumés de cours, échanges par groupes d'étudiant-e-s en vue de combler les lacunes de chacun-e
- autres activités ou modalités proposées librement par les professeur-e-s du Bachelor of Law en lien avec leurs matières enseignées au semestre d'automne.

Equipe enseignante : Profs Olivier Guillod, Pascal Mahon, Fanny Matthey, Maria Ludwiczak, Sven Engel, Jean-Philippe Dunand, Numa Graa, Lino Hänni, André Kuhn, François Bohnet, Olivier Hari, Sylvain Marchand, Florence Guillaume, Daniel Kraus, Thierry Obrist, Anne-Sylvie Dupont, Aurélien Witzig, Stéphanie Perrenoud.

D. Groupe de cours à option

Aménagement du territoire

SPATIAL PLANNING

JEAN RUEGG

- Le descriptif, le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines
- Ce cours est ouvert uniquement aux étudiant-e-s de 2^e année de Bachelor of Law

Ce cours aura lieu dans le bâtiment de la FLSH.

Anthropologie thématique – Anthropologie du droit

ELLEN HERTZ WERRO

- Le descriptif, le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines

Ce cours aura lieu dans le bâtiment de la FLSH.

Comptabilité pour juristes

ACCOUNTING FOR LAWYERS

JEAN-PIERRE CHARDONNENS

- Cours à option de 1^{ère} ou 2^e année dans le cadre du Bachelor of Law
- 3 heures hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (3 crédits ECTS)

Contenu :

- comptabilité générale : fondements de la comptabilité, comptabilisation des transactions, clôture, présentation des comptes
- divers thèmes de la société anonyme : fondation, augmentation du capital, distribution du bénéfice.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 90 minutes. Moyens auxiliaires autorisés : calculatrice sans fonction de communication, Code des obligations non annoté.

Forme de l'enseignement : cours intégrant la théorie et la résolution d'exercices.

Documentation : Manuel de cours : Chardonnens Jean-Pierre, Comptabilité générale. D'autres documents et textes seront mis à disposition en temps utile.

Objectifs d'apprentissage :

- apprendre les rudiments de la comptabilité financière
- comprendre le fonctionnement des comptes
- être capable de saisir les transactions commerciales dans le système comptable
- être en mesure d'établir et d'interpréter un bilan et un compte de résultat
- être capable de procéder à la distribution du bénéfice selon le CO

Compétences transférables :

- comprendre les transactions commerciales
- posséder les fondements pour la compréhension des aspects commerciaux du CO
- travailler individuellement

Géographie économique

ECONOMIC GEOGRAPHY

HUGUES JEANNERAT

- Le descriptif, le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminées par la Faculté des lettres et sciences humaines

Ce cours aura lieu dans le bâtiment de la FLSH.

Gestion et traitement des données en sciences juridiques et criminologiques (FD)

ARIELLE MORO

- Cours à option de 1ère ou 2e année dans le cadre du Bachelor of Law
- Composé de deux parties :
 - - 2 jours communs à toutes les Facultés (10 et 11 février 2020) – Salle R113 – A.L. Breguet 2)
 - - 7 périodes de 2 heures personnalisées pour les étudiant-e-s de la Faculté de droit (de 16h15-18h00 tous les mercredis du 19 février au 1er avril 2020 (inclus) – Grand auditoire – A.L. Breguet 1) (3 crédits ECTS)

Résumé : aujourd'hui, les institutions judiciaires au sens large du terme accumulent un grand nombre de données. Ces dernières représentent une source inestimable d'information au plan stratégique. Leur gestion et leur exploration sont par conséquent indispensables. A travers ce cours, vous allez découvrir comment gérer ces données et répondre à des problématiques en lien avec le domaine juridique et criminologique à l'aide de techniques de visualisation de données.

Contenu : durant les deux premières journées communes à toutes les Facultés, le contenu sera le suivant :

- principes de base liés à la gestion des données
- grandes étapes d'un projet d'analyse de données (collecte, préparation et analyse des données)
- exploration de données à l'aide de techniques de visualisation de données (tables, graphiques et tableaux de bord dynamiques)

Durant les 7 périodes de 2 heures pour les étudiant-e-s de la Faculté de droit :

- réalisation d'un projet d'analyse de données en lien avec le domaine juridique et criminologique

La partie pratique du cours ainsi que la réalisation du travail de groupe requièrent l'utilisation d'un ordinateur portable (laptop) personnel.

Forme de l'évaluation : travail de groupe (présentation) : 40% de la note finale / travail de groupe (rapport) : 60% de la note finale.

Modalité de rattrapage : examen écrit (1h) lors de la session de rattrapage.

Prérequis : aucun, cependant le cours intitulé « Gestion et traitement numériques des données multimédia » dispensé au semestre d'automne 2019 est vivement recommandé.

Forme de l'enseignement : le plan de cours ainsi que les horaires détaillés seront annoncés sur Moodle une semaine avant le début de celui-ci.

Références :

- MDM, Enjeux et méthodes de la gestion des données – Franck Régnier-Pécastaing, Michel Gabassi et Jacques Finet – 2008 (Dunod)
- #Makeover Monday – Andy Kriebel and Eva Murray – 2018 (Wiley)
- Storytelling with data – Cole Nussbaumer Knaflic – 2015 (Wiley)

Objectifs d'apprentissage :

- répondre à une problématique en lien avec le domaine juridique et criminologique qui peut être adressée à l'aide de la visualisation de données
- connaître les bases de la gestion des données

Gestion et traitement des données numériques des données multimédia (FSE)

ARIELLE MORO

- Le descriptif, le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des sciences économiques

Ce cours aura lieu dans le bâtiment de la FSE.

Introduction à la science politique

INTRODUCTION TO POLITICAL SCIENCE

YVES SINTOMER

- Le descriptif, le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines

Ce cours aura lieu dans le bâtiment de la FLSH.

Introduction à la sociologie

INTRODUCTION TO SOCIOLOGY

PHILIP BALSIGER

- Le descriptif, le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines

Ce cours aura lieu dans le bâtiment de la FLSH.

Introduction à la sociologie économique

INTRODUCTION TO ECONOMIC SOCIOLOGY

OLIVIER CREVOISIER

- Le descriptif, le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines

Ce cours aura lieu dans le bâtiment de la FLSH.

Introduction à l'économie politique

INTRODUCTION TO ECONOMICS

ALAIN SCHOENENBERGER

- Cours à option de 1^{re} ou 2^{ème} année dans le cadre du Bachelor of Law
- 2 heures hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (3 crédits ECTS)

Contenu : le cours couvre les éléments de la théorie micro-économique (offre et demande sur un marché, concurrence et politique de concurrence, justification de l'intervention de l'Etat) et de la macro-économie (concepts de comptabilité nationale, éléments de macro-économie, fluctuations économiques). Parallèlement, diverses applications et illustrations relatives à l'économie suisse sont présentées.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures, sans documentation.

Documentation : plan de cours avec références, notes de cours.

Forme de l'enseignement : *ex cathedra*.

Objectifs d'apprentissage : connaissance et compréhension.

Compétences transférables : communiquer, traiter, gérer et générer l'information.